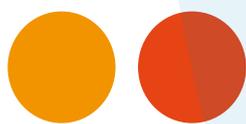


**Université
des Antilles**



Procès-verbal du Conseil d'Administration

du 1^{er} octobre 2019

Conseil d'administration

Le mardi 1^{er} octobre 2019 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRÉSIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	Procuration à M. JANKY
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	A
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P (en visio)
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	P
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	LETICEE	Jean-Lèn	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	P
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	A
IATOS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	A
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	CAPITOLIN	Trécy	Étudiante	971	P (suppléant : Meddy LUIT)
	PARVIN	Nicolas	Étudiant	971	Procuration à M. LUIT
	GABOURG	Raïssa	Étudiante	972	P
	ZACHARIE	Ludovic	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	P
	NELLA	Aurélie	CTM	972	A
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	Procuration à M. LETICEE
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	A
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	P
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	Procuration à M. GEOFFROY
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	Procuration à Mme CASSIN
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	A
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A	

Liste d'émargement (suite)

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	P
	JAN	Pascal	Recteur	972	Représenté par M. Fernand SABIN
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	FILLOD	Noëllie	Agent Comptable	Administration Générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	P
	BERTO GAL	Gladys	Adjointe DRH	Administration Générale	P
	DAVID	Jean-Charles	Directeur délégué à la Recherche et aux Affaires Institutionnelles	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Chef de Cabinet	Administration Générale	P
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	A
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	SABIN	Fernand	Rectorat MTQ	972	P
			Rectorat GPE	971	P
	AGAPE	Keïza	VP étudiant Établissement	Administration Générale	P

Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2019
Salle des conseils de l'administration générale (Campus de Fouillole)

Ordre du Jour

1. **Propos liminaires du Président ;**
2. **Approbation du PV du CA du 23 mai 2019 (vote)**
3. **Affaires institutionnelles (vote)**
 - a) Statuts de composantes et de services communs
 - b) Dispositions communes aux statuts des composantes
 - c) Modification du règlement intérieur
 - d) Adhésion au Groupement d'intérêt public Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S)
 - e) Proposition de nomination du directeur-adjoint de la DSIN
4. **Affaires budgétaires et financières (vote)**
 - a) Budget rectificatif n° 2
 - b) Répartition du reliquat FSDIE 2019
 - c) Droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et en alternance
 - d) Affectation du résultat de l'année 2018
 - f) Régularisation de l'entité KPMG portant le mandat de commissariat aux comptes
 - g) Demandes de remise gracieuse (régies de recettes)
 - h) Plan d'action en matière de Contrôle Interne Comptable (CIC)
5. **Ressources humaines**
 - a) IFSE
 - b) Complément indemnitaire annuel
 - c) Primes de fin d'année
 - d) Bons cadeaux
 - e) Bilan social
 - f) Demandes de publication d'emplois au titre de l'art. 46 (décret n°84-431 du 6 juin 1984)
 - g) Mise à jour du Process Gestion du service des enseignants (sous/sur-service)
 - h) Grille indiciaire de rémunération des enseignants invités

Questions diverses

Ouverture de la séance à 9 heures et 7 minutes.

1. Propos liminaires du président

Le président

Nous sommes vingt-et-un représentés, nous avons donc largement le quorum et nous pourrions valablement délibérer.

Je voudrais remercier Monsieur CESAIRE qui est à distance et qui tenait à être là aujourd'hui pour démarrer ce conseil. Il est dans l'Hexagone pour la réforme santé qui bat son plein en ce moment. Il a de très nombreuses réunions au ministère pour cette réforme des études de santé, mais il tenait quand même à être là et je le remercie. Est-ce que tu m'entends Raymond ?

C'est un conseil qui va être un peu long, sauf si on ne parle pas trop. Il s'agit du premier conseil d'administration de la rentrée et donc il n'est pas trop tard pour vous souhaiter une excellente rentrée universitaire. Je vous souhaite de prendre du plaisir dans ce que vous faites au quotidien. L'année sera fructueuse pour le bien du personnel mais aussi pour celui de vos étudiants.

L'objectif de cette année est d'améliorer le taux de réussite de nos étudiants et je demande à chacun de nous de faire un effort pour suivre les étudiants sur les formations et que chacun de nous soit vraiment positionné à chaque commission de formation et de recherche. Il faudra être au plus près de nos étudiants afin de pouvoir leur venir en aide. Il ne s'agit pas de dire que les tuteurs sont là et qu'il y a des personnes pour le faire, nous sommes tous responsables de la formation de nos étudiants et de leur réussite. Le taux de succès n'est pas bon. Je pense que nous avons fait beaucoup d'efforts jusqu'à maintenant, nous avons avancé dans l'amélioration de notre université et il faut désormais que l'on s'intéresse vraiment à la réussite de nos étudiants.

J'aimerais vous donner quelques informations que je vous donnerais au fur et à mesure. Nous avons quelques soucis avec le SUFC Martinique, mais nous avons un point à l'ordre du jour sur le budget et j'en profiterai donc pour vous donner l'information. Concernant le rapport de Monsieur Weil, qui a été donné à Madame la ministre (ce qui est logique puisque c'est elle qui l'a demandé), nous n'avons pour l'instant aucun retour écrit du ministère. Donc je ne sais pas s'il y aura une utilisation quelconque. J'en ai discuté au ministère lorsque je me suis déplacé là-bas, mais je n'ai pour l'instant pas de rapport écrit ni l'autorisation de diffuser quoi que ce soit. On attend donc encore pour savoir s'il y aura des évolutions dans la diffusion de ce rapport et sur ce que l'on pourra diffuser.

Voilà les informations que j'avais à vous donner pour l'instant. Nous allons entrer dans une année chargée, nous aurons beaucoup d'efforts à faire et je demanderai à chacun de faire des efforts pour que nous puissions en fin d'année régler tous les petits problèmes. Mon objectif est de faire rentrer l'université dans l'année 2021 dans des conditions moins difficiles, avec des collègues plus sereins pour commencer une année plus facile, c'est l'objectif. Tous les problèmes qui existent à l'université, il faut qu'on essaie de les régler cette année, pour travailler différemment l'année prochaine. Il faut véritablement que les projets de l'université se concrétisent et nous avons de beaux projets. Or, ces projets ne peuvent se concrétiser que si chacun de nous est capable de faire un effort, que si on est dans une ambiance sereine pour travailler dans de bonnes conditions. Et je souhaite que nous puissions y arriver.

Voilà, merci beaucoup à vous d'être là. Merci à Monsieur CESAIRE d'être avec nous par visioconférence. Je sais qu'il a d'autres obligations dans la matinée, et qu'il nous laissera donc à un moment donné mais il reviendra en conseil restreint où sa présence est indispensable.

Je remercie aussi Monsieur le Recteur qui vient pratiquement à chacun de nos conseils d'administration pour nous apporter son éclairage qui est important pour nous. Merci aussi à Monsieur SABIN Qui pourrait peut-être se présenter ?

Fernand SABIN :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis le nouveau chargé de mission de l'enseignement supérieur à l'académie de Martinique. Auparavant j'étais directeur du CLOUS en Martinique. Je connais déjà un certain nombre d'entre vous et je suis heureux d'être là aujourd'hui.

Le président :

Merci beaucoup Monsieur. Vous venez donc au nom du rectorat de Martinique. Les deux académies sont représentées. Merci à tous et merci aux étudiants qui viennent pour la première fois. Merci de votre

présence à ce conseil d'administration qui est important. Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour qui concerne l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai. Monsieur David, à vous la parole.

Jean-Charles DAVID :

Le travail est bien été rendu et il est de bonne facture compte tenu des précédents qu'on a pu avoir en conseil d'administration.

Le président :

Avant de continuer sur l'approbation du procès-verbal, avez-vous des questions diverses ? Oui, Madame AURELIA.

Dominique AURELIA-TOTO :

Je voudrais vous interroger sur la situation administrative de la faculté de lettres et sciences humaines puisque nous n'avons pas de doyenne depuis la sortie et elle ne reviendra pas avant janvier. Donc, mes collègues s'interrogent.

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Bonjour à toutes et à tous, bonjour Monsieur le Président. J'ai deux questions diverses. J'ai une question qui est plutôt une forme d'interpellation sur la situation professionnelle de nos collègues infirmiers qui font des horaires très supérieurs à la moyenne des administratifs et pour qui il faudrait régler le problème des congés. Deuxième problème, cela interpelle les questions d'hygiène et de sécurité et de prévention des risques sur les installations en Guadeloupe sachant que nous avons des avaries assez graves sur plusieurs équipements. Je voudrais donc faire une intervention là-dessus et attirer l'attention du chef d'établissement en charge de la sécurité.

Le président

Merci beaucoup. J'ai oublié de dire dans mes propos liminaires qu'il y a eu le forum des métiers et des carrières en Martinique qui s'est très bien passé. Nous avons reçu le concours de Monsieur PORTECOP pour la visio-conférence des deux amphis, les étudiants étaient très nombreux. Nous avons eu aussi des responsables politiques de la Martinique qui sont venus à cette occasion. Nous sommes très contents de ce forum qui va aussi avoir lieu en Guadeloupe le 13 novembre, je crois, suivant la même forme. Cette année, il s'agissait de l'art oratoire, animé par deux jeunes avocats issus de notre université. Et puis, il y avait aussi des stands où les étudiants pouvaient circuler dans le campus et rencontrer les professionnels afin de penser à leur cursus universitaire. Voilà, nous passons au premier point de l'ordre du jour.

2. Approbation du PV du CA du 23 mai 2019 (vote)

Le président

Approbation du procès-verbal du 23/5/2019, avez-vous des questions ou des remarques ? Personnellement, je trouve que c'est très bien de pouvoir relire de cette manière, c'est beaucoup plus agréable. Madame KECLARD.

Lisiane KECLARD :

À la page 10, il y a une petite erreur. C'est plutôt « un par un » que « un par an ».

Le président

D'accord. Je propose de prendre la parole en vous identifiant à chaque fois pour que la personne puisse travailler correctement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? S'il n'y a pas de questions et de remarques, je propose de passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Les étudiants ne

prennent pas part au vote, ils n'étaient pas présents. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Bien, merci beaucoup le procès-verbal est adopté. On va passer au point suivant.

POINT 2 : PV du CA du 23 mai 2019	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	3
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	18

3. Affaires institutionnelles (vote)

a) Statuts de composantes et de services communs

Le président

Nous avons uniquement le président de l'école doctorale des sciences. Vous avez les statuts dans votre dossier. Avez-vous des remarques ou des questions ? Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

C'est une remarque récurrente sur ce genre de questions. Dès qu'il y a une évolution ou une modification des statuts, cela demande un avis obligatoire du comité technique mais il n'a pas eu lieu.

Le président :

À la décharge des personnes qui ont établi ces statuts, on n'avait pas encore établi la chaîne de validation des instances. Maintenant que c'est chose faite, on va le faire pour ne pas oublier les instances. J'ai aussi une petite remarque à faire. Peut-être que je me trompe mais dans l'article 12 sur la durée de mandat des étudiants, je crois qu'il y a une répétition, une erreur de copier-coller.

Michel GEOFFROY :

Président, je pense que la durée de deux ans, c'est lorsque les ... enfin, à moins que ce ne soient les textes, mais il est vrai que les étudiants sont souvent élus pour deux ans et demi, et donc il faudra peut-être vérifier.

Le président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je pense qu'il faut effectivement vérifier la durée de mandat des étudiants. Nous avons un conseil d'administration en novembre où nous allons passer en revue tous les statuts. Je pense que ce sera l'occasion de mettre de l'ordre et de voir sur ce mandat des étudiants de manière à valider ces statuts. Et puis nous devons aussi discuter des statuts de l'autre école doctorale. Est-ce que vous y voyez un inconvénient ?

Madame ??? (00'15'55)

Je voulais poser une question quant à la composition du conseil et la parité. C'est vraiment la parité ?

Monsieur ??? (00'16'30)

Je reviens sur la durée de mandat des étudiants. En règle générale, elle se cale sur la durée de scolarité pour éviter de ne plus avoir d'étudiants et donc d'élections. Dans une école doctorale, il faut que cela soit calé sur la scolarité des étudiants. Sur la parité, il y a des exigences, mais quand on dit qu'il faut équilibrer, cela veut dire qu'il faut faire autant que faire se peut. Quelquefois il y a une surreprésentation d'un des deux genres, mais on ne peut pas faire autrement.

Madame ??? (00'17'11)

C'est bien ce que j'avais compris.

Le président :

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Monsieur MOLINIE.

Jack MOLINIÉ :

Il est indiqué que le conseil est constitué de 12 membres, dont 6 membres issus de la direction scientifique et technologique, mais il n'est pas indiqué les qualités de ces personnes. S'agit-il professeurs HDR ou enseignants chercheurs ? Il faudrait peut-être préciser, me semble-t-il. La qualité du directeur est indiquée, mais pas celle des membres.

Le président :

Nous allons vérifier tout cela, merci beaucoup. Nous n'allons pas voter sur ces statuts, le vote est reporté au mois de novembre en prenant en considération les remarques que vous avez faites. Je propose de passer au point suivant.

b) Dispositions communes aux statuts des composantes

Le président :

Je rappelle que jusqu' à maintenant, chaque composante faisait ses statuts. Ce n'était pas homogène, certains avaient des vice-doyens et d'autres n'en avaient pas. Il n'y avait pas de directives pour ces statuts. Je pense que depuis le début de ma mandature, j'ai demandé que ces statuts soient faits et remontés en central en passant par les différentes instances. Chacun a travaillé un peu mais en réalité rien n'est vraiment validé. Pour éviter ce type d'ennui, nous avons pris des dispositions applicables à toutes les composantes. Bien évidemment, on pourra ajouter les spécificités en fonction des composantes, mais les grandes lignes resteront les mêmes. Cela permettra à chacun d'avoir un fil directeur pour travailler. Là aussi, nous avons proposé la validation des instances avec des dates. Avant de passer au vote au conseil d'administration. Avez-vous des questions ? Monsieur HERTOOG.

Claude HERTOOGH :

Quelle différence devons-nous comprendre entre doyen et directeur ? Le terme « doyen » est officiellement un terme caduc, je crois.

Le président :

Effectivement, nous avons des composantes qui ne sont pas de facultés mais des départements comme à Saint-Claude où c'est un directeur de département et non un doyen. Le doyen est principalement positionné au niveau des facultés. Ces termes sont utilisés de cette façon dans toutes les universités, je ne vais donc pas changer les dénominations, sauf si on décide un directeur de composante.

Claude HERTOOGH :

Le terme officiel est directeur d'UFR. Je voudrais juste qu'on appelle tous les directeurs d'UFR par doyen ou directeur, cela m'est égal, du moment où il n'y a pas de différence.

Le président :

Alors vous voulez quoi ?

Claude HERTOOGH :

Comme vous voulez, c'est juste que tout le monde doit être appelé de la même façon.

Michel GEOFFROY :

Tous les responsables de composantes sont effectivement des directeurs par défaut, qu'il s'agisse du DPLSH, du DSI ou des UFR. En revanche, certaines UFR ont décidé, pour des raisons qui leur sont propres, de qualifier leur directeur de « doyen ». Cela figure dans les statuts des composantes en question, notamment les composantes les plus anciennes qui ont choisi de conserver cette tradition. Le choix est laissé libre aux composantes.

Le président :

Bien, y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de questions, je propose de passer au vote. Le document sera ensuite diffusé très rapidement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Oui, Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Pour le même motif évoqué précédemment, ce document n'est pas passé en comité technique.

POINT 3.b : dispositions communes	<i>Nombre de votants</i>	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	21

c) **Modification du règlement intérieur**

Le président :

Oui. On continue l'ordre du jour concernant la modification du règlement intérieur. Deux modifications ont été faites. Nous avons enlevé le conseil polaire restreint qui n'existe pas dans les statuts et nous avons ajouté 2 articles (34 / 35). Avez-vous des questions ? Si vous n'avez pas de questions, on peut passer au vote sur cette petite modification du règlement intérieur. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur GERARDIN vote contre.

Frédéric GERARDIN :

Même motif aggravé puisque le règlement intérieur version initiale n'est pas passé en comité technique...

POINT 3.c : règlement intérieur	<i>Nombre de votants</i>	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	21

d) **Adhésion au Groupement d'intérêt public Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S)**

Le président :

Je passe au point suivant concernant l'adhésion au groupement d'intérêt public université numérique francophone des sciences de la santé et du sport. Je rappelle que nous avons déjà travaillé avec cette université numérique avec laquelle nous avons une convention, laquelle est utilisée principalement par la faculté de médecine. Aujourd'hui, il nous est demandé de délibérer de manière à faire vivre véritablement l'université des Antilles en tant que membre de cette université numérique francophone. Monsieur DAVID, avez-vous davantage d'informations ?

Jean-Charles DAVID :

Je n'ai rien à ajouter.

Le président :

Voilà, nous avons donc déjà une convention. Oui, Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :



Y a-t-il des frais d'adhésion ou de participation ?

Le président :

Tout à fait. Monsieur DAVID ?

Jean-Charles DAVID :

À titre d'exemple, pour l'année 2019 le montant de la cotisation annuelle s'élevait à 26 280 €.

Un membre intervient sans micro :

C'est cher...

Le président

C'est cher, mais il y a une vraie utilisation par la faculté de médecine. Avec la réforme des études de santé, nous allons utiliser de plus en plus cette plate-forme car nous allons avoir des cours en ligne et qui sont bien faits, non seulement pour la formation initiale mais aussi pour le 3e cycle. Les étudiants le savent, ils vont chercher leurs cours et nous organisons des travaux dirigés au chevet du malade et au bloc opératoire. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Dès lors que l'on devient membre à part entière de ce GIP, est-ce que cela augmente où diminue la cotisation ?

Le président :

Je ne pense pas que cela modifie le montant de la cotisation. En tous les cas, ce n'est pas mentionné pour l'instant. Bien, je vous propose de voter s'il n'y a pas d'autres remarques ou questions ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 3.d : GIP UNF3S	Nombre de votants	22
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	21

e) Proposition de nomination du directeur-adjoint de la DSIN

Le président :

Nous passons au point suivant concernant la proposition de nomination du directeur adjoint de la DSIN. Je donne la parole à Monsieur DAVID.

Jean-Charles DAVID :

La DSIN fait l'objet un cadre juridique voté par le conseil d'administration le 27 septembre 2018, direction des systèmes d'information et numérique. Dans ce cadre juridique, il est prévu que le directeur adjoint soit nommé par le président après avis du conseil d'administration. À ce titre, un appel à candidature a été lancé au mois de septembre et deux candidatures ont été reçues, à savoir celles de Monsieur Patrick SIARRAS et de Monsieur Gregory LETIN.

Monsieur Patrick SIARRAS est ingénieur de recherche première classe, actuellement responsable de l'unité fonctionnelle « applications » de la DSI. C'est également l'interlocuteur privilégié des grands chantiers en cours sur le système d'information de l'université. Ses motivations à cette candidature sont d'abord de valoriser ses compétences acquises tout au long de sa vie professionnelle en matière de systèmes d'information, de gestion de projets et de gestion d'équipes. Il a notamment travaillé dans le privé durant sa carrière ainsi que dans le public. Il a une très bonne connaissance de l'université et de ses collègues de travail avec lesquels il collabore depuis longtemps. Il a aussi une relation étroite avec

le directeur de la DSIN actuel. Pour cette raison, il souhaite occuper le poste le directeur adjoint de la DSIN.

Monsieur Gregory LETIN a effectué toute sa carrière au sein de l'université des Antilles. Il a été porteur de bon nombre de projets. Il est actuellement responsable des serveurs et de systèmes du pôle Guadeloupe ainsi que la responsabilité du parc informatique. Il est très impliqué dans la DSIN. Ses motivations à cette candidature ne sont pas très explicites, il souhaite simplement évoluer dans ses fonctions et aller vers d'autres missions. Je peux éventuellement vous donner un aperçu de son expérience professionnelle. Il a été administrateur du parc informatique, puis administrateur des réseaux et systèmes, puis administrateur des systèmes d'information et chef de projet. Il a donc eu progressivement des responsabilités croissantes et il est actuellement IGE. Voilà pour les deux candidatures qui ont été reçues.

Le président :

Bien, j'ai lu avec beaucoup d'attention ces deux candidatures. Il y a un dossier qui est carré, on sait très bien où veut aller le candidat. Et il y a un autre dossier qui est très flou, je ne connais pas les motivations, ce n'est pas très clair. Maintenant, je vais laisser la discussion pour connaître vos impressions.

Monsieur ??? (00'32'07)

Pouvez-vous nous donner la date de recrutement à l'université des 2 personnes pour connaître leur ancienneté dans l'établissement ?

Jean-Charles DAVID :

Monsieur SIARRAS est rentré dans l'université en 1994. Et Monsieur LETIN est rentré en 2003.

Le président :

Madame PENCHARD.

Marie-Luce PENCHARD :

J'aimerais savoir si c'est une création de poste ou une transformation ?

Le président :

C'est une création de poste.

Marie-Luce PENCHARD :

Cela veut dire que le poste de la personne retenue va être libéré ? Ou bien est-ce à l'intérieur de vos effectifs ? En fait c'est la fonction, on reste à poste équivalent mais il changera de fonction. Il va monter en responsabilité. D'accord.

Le président :

Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vais donner mon avis personnel. Nous sommes en train de mettre en place une DSI. C'est une obligation pour nous, car il y a eu un audit avant mon arrivée dans cet établissement, quand il y avait deux centres de ressources informatiques, l'un en Martinique et l'autre en Guadeloupe, qui fonctionnaient de façon presque autonome. Nous avons dans un premier temps travaillé sur la mise en place de cette direction et nous avons recruté un directeur qui est présent ici aujourd'hui avec nous. Aujourd'hui, il y a des collaborations nécessaires et utiles pour que le service puisse évoluer. Ces collaborations sont fondamentales, sinon cela ne peut pas fonctionner. Nous avons un candidat qui est vraiment motivé et impliqué dans le fonctionnement de la DSIN, il s'agit de Monsieur SIARRAS. C'est quelqu'un qui est vraiment motivé et qui souhaite faire évoluer ce service, et qui donne satisfaction. Par exemple, il a été notamment parmi les premiers à pouvoir fournir des tableaux de bord sur le fonctionnement de l'université, si vous vous en souvenez Madame PENCHARD. D'ailleurs, j'ai oublié de présenter notre contrôleur de gestion ici présente, qui est également motivée pour que nous puissions fournir des tableaux de bord sur le fonctionnement de l'université avec des éléments factuels. Voilà pourquoi je vous demanderai de voter pour la candidature de Monsieur SIARRAS. Madame KECLARD ?

Lisiane KECLARD :

Pourrait-on avoir l'avis de Monsieur PORTECOP dans la mesure où il sera son directeur adjoint ?

Le président :

Monsieur PORTECOP ?

Olivier PORTECOP :

Je peux effectivement vous donner mon avis. Vous comprenez que le vote est aussi précieux pour moi. Je me suis gardé de prendre la parole mais si vous me le demandez, je vous le donne. Il est vrai que ce point est fondamental. Vous l'avez compris, les enjeux du numérique sont structurants pour notre établissement et il s'agit aujourd'hui de donner l'impulsion nécessaire. À ce titre, la qualité de la collaboration interne est motrice de ce type d'organisation. J'ai déjà eu la chance d'avoir collaboré avec Monsieur SIARRAS depuis quelques années, et donc je connais ses qualités et sa détermination, sa volonté de faire avancer les choses, son souci d'équité, et la compréhension des grands enjeux que là DSIN doit absolument pouvoir atteindre, en tout cas en termes d'objectifs. Parmi ces objectifs, c'est de permettre que l'ensemble des territoires se développent dans le cadre d'une action structurante commune. C'est que l'enseignement, la recherche, l'administration, l'orientation, les bibliothèques, tous les métiers qui sont les nôtres et qui sont utiles puissent avoir un certain niveau, et non une disruption, que l'on puisse changer le destin, et Monsieur SIARRAS en est bien conscient. J'ai moins eu l'occasion de travailler avec Monsieur LETIN. Les discussions avec Monsieur LETIN restent encore nécessaires pour fluidifier sa compréhension des caps, mais je note à travers sa candidature son souhait de participer aux dynamiques qui sont mises en place.

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Merci Monsieur le Président. En tant que représentant des personnels BIATSS, je tiens d'abord à dire que j'apprécie tout autant mon collègue SIARRAS que mon collègue LETIN. Je constate que les instances du personnel sont bafouées dans cet établissement, à deux titres. Premièrement, il nous manque deux organigrammes qui n'ont pas été discutés en CT : celui de l'établissement et celui de la DSI. Deuxièmement, je trouve inadmissible que, certes il est posé la question à Monsieur PORTECOP, mais je ne comprends pas d'un point de vue déontologique pourquoi Monsieur PORTECOP s'exprime et vote aujourd'hui sur cette désignation à la DSI.

Le président :

Une autre question ? (Silence) Monsieur PORTECOP.

Olivier PORTECOP :

Mon Cher Collègue GERARDIN, je ne vois aucune difficulté à ce que je puisse m'exprimer aussi bien en tant qu'administrateur qu'en tant que directeur de cette structure sur la qualité des perspectives de collaboration que nous pourrions avoir en fonction du choix qui sera fait. Les enjeux sont trop lourds, je pense qu'on ne peut plus s'amuser.

(Silence)

Le président :

Bien, on va passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions. Puisqu'il s'agit d'un vote nominatif, on va voter à bulletin secret. Monsieur DAVID ?

Jean-Charles DAVID :

Nous sommes en train de préparer les bulletins. Peut-on reporter le point un peu plus loin dans l'ordre du jour ?

Le président :

D'accord. Nous reviendrons donc sur le vote. On passe au point suivant.

4. Affaires budgétaires et financières (vote)
a) Budget rectificatif n° 2

Le président :

Je donne la parole à Monsieur SUBITS.

Vincent SUBITS :

Bonjour à tous, bonjour Monsieur le Président. Avant de commencer le budget, si vous me permettez une toute petite parenthèse sur un point précédent, à savoir l'UNF3S. Pour répondre à la question de Monsieur GERARDIN, la cotisation est calculée sur le nombre d'étudiants, elle peut donc varier chaque année en fonction du nombre d'étudiants à l'université des Antilles.

Concernant le budget rectificatif numéro 2 de l'université des Antilles, nous aurions cette fois-ci un budget très « light », si vous me permettez l'expression, principalement parce qu'il n'y a pas d'opération spéciale dans ce budget. Il n'y a pas de fongibilité, on ne peut plus se le permettre. Il n'y a pas de prélèvement sur fonds de roulement puisqu'on a déjà fait ce qu'il était possible de faire au budget rectificatif N°1. Il n'y a donc principalement que les ressources propres liées aux conventions et un « switch » sur la mise en réserve. Cela veut dire qu'au budget primitif et au budget rectificatif n°1, la mise en réserve imposée par le ministère, qui est de 44 147 €, était prise sur la masse salariale (puisqu'on peut le prendre indifféremment sur la masse salariale ou sur le fonctionnement). Suite aux problèmes que l'on peut avoir sur la masse salariale, c'est-à-dire qu'on a fait une mise à jour de la masse salariale en septembre, on s'est aperçu qu'on pouvait être négatif en fin d'année, et donc nous avons décidé d'appliquer la mise en réserve de la masse salariale sur le fonctionnement, plus précisément sur l'administration générale et donc les composantes ne seront pas directement touchées par ce négatif en fonctionnement.

Autre petite actualisation (cela ne concerne que 160 000 €), c'est l'actualisation par rapport au BR1 des reports de crédits de paiement de l'année dernière sur cette année, qui nous permet (tableau n° 2) de diminuer très légèrement notre déficit budgétaire. Je rappelle que le déficit budgétaire est principalement dû à deux grosses opérations : le prélèvement sur fonds de roulement (1,57 M€) au BR1 et le report des crédits de paiement (1,50 M€). Sans ces deux opérations, l'équilibre budgétaire serait positif, enfin le tableau 2 serait positif, Nous aurions un léger bénéfice budgétaire.

Si l'on prend les tableaux à voter, nous avons :

- Le tableau N°1 (tableau des emplois) qui, par rapport au précédent budget, n'a que très peu évolué et reste assez stable ;
- Le tableau n° 2 dont nous venons de parler avec un « léger » déficit (« léger » entre guillemets) de 2,70 M€ du fait des deux principales opérations (report de CP + prélèvement sur fonds de roulement) ;
- Le tableau n°3 pour information, sur les dépenses par estimation et les recettes par origine ;
- Le tableau n°4 sur l'équilibre financier ;
- Le tableau n°5 sur l'aide à la mobilité internationale (même chose depuis des années, la seule opération figurant dans le tableau 5) ;
- Le tableau n°6 où, entre le BR1 et le BR2, différentes modifications avec la dernière notification ministérielle qui a été reçue très tardivement (mi-septembre au lieu de juin), on passe donc avec un résultat très légèrement positif (73 000 €) (pour 100 M€ de budget, autant dire qu'il y a un équilibre) ;
- Le tableau n°7 sur la trésorerie (je vous laisse en prendre connaissance) ;
- Le tableau n°9 du PPI qui n'a pas été modifié (donc soumis pour information), mais qui le sera au BR3 fin novembre (et donc sera soumis alors au vote).

Avez-vous des questions sur ce budget ?

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Je regrette qu'on ne puisse pas avoir les recettes par unité budgétaire. Cela empêche la possibilité de contrôle. C'est une première remarque que je ferai.

Vincent SUBITS :

Je ne l'ai pas mis pour une raison très simple. Comme je vous l'ai dit il n'y a pas de dotation ministérielle et donc rien à répartir sur ces composantes. Et, au niveau des autres recettes, entre le 901 et le 920, hors convention, il n'y a qu'une opération, celle de 52 000 € pour l'aide aux étudiants handicapés. Cette aide sera prise sur l'administration générale pour faire un transfert.

Le président :

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

J'ai une autre remarque concernant le tableau n°1. C'est un tableau homogène qui ne fait pas le distinguo entre le pôle Guadeloupe, le pôle Martinique, l'administration générale et les composantes.

Vincent SUBITS :

Pour information, il s'agit du tableau officiel proposé par le ministère pour vote. On peut ajouter une annexe si vous voulez mais on ne peut pas modifier ce tableau fixé par le ministère pour vote.

Frédéric GERARDIN :

Oui, je souhaiterais qu'il y ait une annexe d'autant plus que si vous avez la curiosité de regarder le bilan social, on a cette répartition pour les effectifs de personnels.

Le président :

Monsieur SUBITS je propose de passer au vote. On vote pour quoi ?

Vincent SUBITS :

On vote pour l'ensemble du BR2.

Le président :

Nous allons passer au vote point qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 4.a : BR2	<i>Nombre de votants</i>	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	20

Le président :

Monsieur David, est-ce qu'on peut maintenant voter concernant le point précédent ?

Jean-Charles DAVID :

Oui, on peut voter.

Le président :

Monsieur DAVID, quel type de bulletin ?

Jean-Charles DAVID :

À bulletin secret.

Le président :

Non, le président propose et on vote oui ou non. J'ai proposé un nom. Bien, Madame BERTOGAL, pouvez-vous donner la liste ? En attendant le vote, j'ai oublié de présenter Madame LAM qui est

Directrice des affaires juridiques depuis ce jour, et Monsieur LETICEE, vice-président du pôle Guadeloupe. Les étudiants peuvent se présenter s'ils le souhaitent. On a le temps, allez-y.

Nicolas PARVIN :

Je suis Nicolas PARVIN, étudiant en master science politique à l'UFR FDE rattaché à l'Université des Antilles.

Meddi LUIT :

Je suis Mehdi LUIT, étudiant à l'ESPE.

Ludovic ZACHARIE :

Bonjour à tous, je suis Ludovic ZACHARIE, étudiant en deuxième année de DUT gestion, logistique et transports.

Le président :

Madame GABOURG, on vous connaît déjà, mais présentez-vous quand même.

Raïssa GABOURG :

Oui, je pense qu'on me connaît déjà. Je suis élue sur le pôle Martinique, étudiante en doctorat cultures et langues régionales.

Le président :

Merci pour vos présentations. On peut commencer le vote ?

Frédéric GERARDIN :

Ne prend pas part au vote.

Madame Gladys BERTO GAL

Mme BERTO GAL ponctue de l'expression « a voté » le vote de chaque membre du Conseil.

Le nombre de votants présents et représentés, le compte est bon, moins la voix de Monsieur GERARDIN.

Le président :

Monsieur CESAIRE est parti, n'a pas pris part au vote.

(Dépouillement du vote)

Jean-Charles DAVID :

M. DAVID annonce le résultat de chaque vote l'un après l'autre.

17 votes en faveur de Monsieur SIARRAS, 2 votes nuls, 1 vote blanc.

POINT 3.e : Nomination de Patrick SIARRAS	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	1
	Vote blanc	1
	Vote nul	2
Avis : FAVORABLE	Pour	17

Le président :

Monsieur SIARRAS est élu directeur adjoint de la DSIN. Merci beaucoup pour votre vote. On va passer au point suivant.

b) Répartition du reliquat FSDIE 2019

Le président :

La parole à Monsieur SUBITS.

Vincent SUBITS :

Merci Monsieur le Président. Nous devons voter ce point à part, puisqu'il s'agit de la part sociale destinée aux étudiants. Suite au dernier versement CVEC par le CROUS, nous avons un petit reliquat de 6500€ à répartir. On a mis le montant total Guadeloupe + Martinique, et la demande de Madame PENCHARD, le nombre d'étudiants au 1^{er} janvier 2019 (puisque'il fallait une date d'observation). On vous propose de voter cette répartition FSDIE : 19 650 € pour la Guadeloupe et 15 300 € pour la Martinique.

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Peut-on rappeler à quel titre la CVEC abonde le FSDIE ?

Vincent SUBITS :

Lors du précédent conseil d'administration, vous avez voté une répartition incluant, maintenant le FSDIE.

Le président :

Bien, s'il n'y a pas de questions. Vous avez parlé du nombre d'étudiants, nous sommes à une centaine d'étudiants par rapport à l'année dernière à la même période, sachant que les inscriptions continuent pour les masters et les doctorants. Je pense qu'on atteindra le nombre d'étudiants ou un petit plus. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

POINT 4.b : FSDIE	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	20

Le président :

Nous allons passer au point suivant concernant les droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et en alternance.

c) Droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et en alternance

Le président :

Vous avez un document devant vous, sachant qu'il y a des petites différences entre la Martinique et la Guadeloupe. Ces informations sont confidentielles, ce qui explique les petites différences. Avez-vous des questions ou des remarques ? S'il n'y a pas de questions ni de remarque sur ce tableau, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, on va passer à l'affectation du résultat de l'année 2018.

POINT 4.c : Droits de scolarité formation continue	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	21

d) Affectation du résultat de l'année 2018

Le président :

La parole à Monsieur SUBITS et Madame FILLIOD. Madame FILLIOD.

Noëllie FILLIOD :

Madame FILLIOD, agent comptable. Je vous propose de voter l'affectation du résultat 2018 pour l'année 2018, qui est de 436 051 €, de l'affecter en report à nouveau, c'est-à-dire dans les fonds propres de l'université, ce qui permettra de financer un éventuel déficit futur.

Le président :

Pouvez-vous rappeler comment on faisait les années antérieures ?

Noëllie FILLIOD :

Les années antérieures, il n'y avait pas de vote, alors que c'est vivement recommandé normalement. Les années précédentes, on le faisait de manière automatique, sans vous soumettre cette pratique, en réserve d'investissement, c'est-à-dire qu'on mettait à chaque fois les excédents constatés en fin d'exercice dans une réserve d'investissement destinée à financer l'investissement. Cela veut dire que ça vous enlève la liberté d'utiliser cet excédent pour compenser les dépenses de fonctionnement.

Le président :

Merci beaucoup. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Néanmoins, on peut quand même utiliser pour des investissements le cas échéant ?

Noëllie FILLIOD :

Tout à fait. Simplement, vous avez la liberté de le faire ou non, alors que quand c'est directement affecté en investissement, vous n'avez plus cette liberté.

Le président :

Bien. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous allons continuer sur l'ordre du jour.

POINT 4.d : Affectation résultat	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	20

f) Régularisation de l'entité KPMG portant le mandat de commissariat aux comptes

Le président :

La parole à Madame FILLIOD. Jusqu'à maintenant, nous avons conventionné KPMG Audit DFA.

Noëlie FILLIOD :

Il s'agit de nos commissaires aux comptes avec qui nous avons une convention pour l'expertise des comptes de l'université qui changent d'appellation juridique. Ils nous ont donc demandé de valider cette modification en conseil d'administration.

Le président :

Sachant que ce n'est pas une nouvelle procédure mais simplement le nom qui change. Cela ne change pas la durée du mandat avec eux. Y a-t-il des questions ou des remarques ? (Sachant que cela ne change rien pour l'Université des Antilles). S'il n'y a pas de questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons continuer sur l'ordre du jour.

POINT 4.f : Régularisation de l'entité KPMG	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	21

g) Demandes de remise gracieuse (régies de recettes)

Le président :

La parole à Madame FILLIOD.

Noëlie FILLIOD :

Je vais vous faire un petit historique de cette demande de remise gracieuse qui concerne les régisseurs de recettes du service de formation continue de la Martinique. Quand j'ai pris mes fonctions, j'ai constaté des désordres comptables au service de formation continue de la Martinique et Madame RINALDO (ancien agent comptable) m'avait alertée de certains dysfonctionnements sur ce service. Je suis donc allée constater sur place, et face à ces désordres, j'ai demandé à la Direction régionale des Finances publiques d'intervenir sur cette régie de recettes pour effectuer un contrôle d'audit afin d'avoir une vision extérieure et approfondie de la situation. Ce contrôle a été effectué par la Direction générale des Finances publiques en avril 2019 et a donné lieu à un rapport qui a pointé les éléments suivants. En premier lieu, il n'y a pas de données financières probantes, c'est-à-dire une absence de comptabilité et de contrôle interne, une absence d'établissement des recettes à encaisser et encaissées. Il y avait une application différenciée des tarifs pour les mêmes formations selon les étudiants. Il y avait beaucoup de doubles encaissements non régularisés. Il n'y avait de justificatif des paiements en espèces. Il y avait une baisse notable des recettes par rapport aux années précédentes qui ne s'expliquait pas. Le rapport constate un stockage de chèques non encaissés pour un montant total de 82 858 euros, dont 19 500 € de chèques périmés, ce qui constitue une faute de la part d'un régisseur de recettes. La responsabilité personnelle et pécuniaire de ces deux régisseurs de recettes qui occupaient ces fonctions de manière successive de l'exercice 2015 à 2018 a été engagée, et la DRFIP m'a demandé de constater la mise en débet des régisseurs (c'est-à-dire qu'on constate qu'ils ont une dette à l'encontre de l'université du fait de cette situation) pour un montant total de 82 858 €. Ces deux régisseurs s'étant succédés pour une durée à peu près égale, elles ont été mises en débet pour un montant de 41 429 €. Suite à ce rapport, et conformément aux textes qui régissent les régies de recettes, un ordre de versement leur a été adressé par l'agent comptable pour 41 429 € chacune. Toujours selon les textes, il leur a été donné la possibilité de faire une demande de sursis de versement de cette somme pour leur permettre de formuler une

demande de remise gracieuse auprès du ministère des Finances en direction du budget. Le ministère des Finances statuera sur cette demande sur avis de l'ordonnateur et de l'agent comptable. C'est pourquoi nous vous demandons votre avis sur la demande de sursis de remise gracieuse de ces régisseurs qui ne sont plus en fonction puisque, parmi les mesures prises pour mettre un terme à ces dérives, la régie de recettes a été fermée et les circuits comptables ont été revus depuis. Ces deux personnes ne sont plus en fonction mais reste à leur charge ce montant, la possibilité de remise gracieuse étant soumise à la décision du ministère du Budget qui prendra sa décision sur votre avis et le mien.

Le président :

Je rappelle aussi que nous avons entrepris une réorganisation de ce service compte tenu des remarques faites par la DRFIP. Madame ??? (Inaudible)

Marie-Luce PENCHARD :

Sur quelle période ces dysfonctionnements ont-ils été constatés ?

Noëllie FILLOD :

Entre 2013 et 2018, avril 2018.

Marie-Luce PENCHARD :

Cela me paraît long, parce que normalement un régisseur de recettes fait l'objet de contrôles réguliers. Il y a donc un vrai dysfonctionnement. L'État n'était pas en mesure de donner plus d'explications par rapport à ce contrôle qui, visiblement, ne s'est pas opéré pendant cette période ? Est-ce qu'on peut avoir des éléments ? Parce que c'est ce qui déterminera notre position.

Noëllie FILLOD :

Vous savez qu'un régisseur de recettes est un représentant de l'agent comptable qui ne peut pas être présent partout. Le régisseur de recettes par définition représente l'agent comptable sur des territoires éloignés ou pour avoir l'autorisation de manier des deniers publics. Donc oui, l'agent comptable doit exercer des contrôles sur ces régies de recettes de manière régulière. Je ne peux que constater que ces contrôles n'ont pas été faits suffisamment profondément pour constater ce genre de dérive. Je ne peux que constater que ces contrôles n'ont pas été faits ou n'ont pas mené à des conclusions.

Le président :

Monsieur VIRASSAMY, puis Monsieur GERARDIN, puis Monsieur HARAL.

Georges VIRASSAMY :

Juste une question qui me préoccupe. Madame l'Agent comptable vient de dire qu'il fallait deux avis, le sien et celui de l'ordonnateur. Donc, en quoi sommes-nous saisis ? La décision est celle de l'ordonnateur, et que je sache, il n'y a qu'un seul ordonnateur au sein de l'établissement.

Noëllie FILLOD :

L'ordonnateur n'est pas complètement libre, c'est-à-dire qu'il a des délégations avec des montants. Quand vous regardez ce que le conseil d'administration a délégué au président, c'est en fonction de certains seuils. Là, nous sommes dans des montants de 82 000 €, et donc il faut que ça passe en conseil d'administration. C'est ce qui est prévu dans les statuts de l'université : au-delà d'un certain seuil, les décisions prises par le président sont soumises au conseil d'administration.

Le président :

Le président peut faire si le montant ne dépasse pas 20 000 euros. Dès que cela dépasse cette somme, on a besoin de l'avis du conseil d'administration. Là, il y a 82 000 € en cause. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Je constate que les 82 000 €, ils ne les ont pas mis dans leur poche car ce sont des chèques non encaissés, si j'ai bien entendu. Pour moi, la responsabilité est une défaillance du contrôle de l'agent comptable. Je ne parle pas de Madame FILLOD ici présente mais des agents comptables précédents. Cela pose donc

souci. Peut-être que les collègues n'ont pas fait ce qu'il fallait, mais cela pose un souci de fiabilité de l'agent comptable de l'établissement dans cette situation.

Le président :

Monsieur HARAL et Monsieur VIRASSAMY.

Bruno HARAL :

Il me semblait que, selon l'agent comptable, ils devaient être mis en débet, en vertu de quoi on peut mettre en débet un régisseur de recettes. Est-ce qu'un texte dit qu'on peut mettre en débet un régisseur de recettes ?

Noëllie FILLIOD :

Oui, un régisseur de recettes a le même statut qu'un agent comptable. Quand il est nommé régisseur de recettes, il a une responsabilité personnelle et pécuniaire qu'il doit assurer (il doit s'inscrire à un organisme de fonctionnement) et il a exactement les mêmes responsabilités. Il faut avoir conscience, quand on nomme un régisseur de recettes, des conséquences qui peuvent advenir. Ce n'est pas honorifique, c'est une fonction qu'on ne donne ni à des contractuels ni à des gens qui sont là de manière temporaire.

Le président :

Monsieur PORTECOP ;

Olivier PORTECOP :

Je me range pleinement à l'avis formulé par Monsieur GERARDIN. Et je dirais même que ce qu'il faut prendre en compte dans cette situation, c'est le caractère particulier de l'organisation de ce service qui repose quasi en totalité sur des personnels contractuels. La période 2013-2017 ou 2018, en tout cas en 2013 je me souviens bien d'une situation de désorganisation de notre établissement qui allait beaucoup plus loin que celle du service de la formation continue en Martinique. Donc, je ne peux qu'être favorable au fait que nous soulagions ces collègues de cette peine financière, tout en leur expliquant bien la gravité de la situation pour l'établissement.

Le président :

Madame PENCHARD, puis Monsieur VIRASSAMY.

Marie-Luce PENCHARD :

Moi, je suis extrêmement réservée par rapport à votre analyse. Pourquoi, parce que c'est une fonction particulière. Il y a une responsabilité que le régisseur doit assumer et il le sait parfaitement. D'ailleurs, il a une certaine autonomie vis-à-vis de l'ordonnateur. À ce titre, il doit prendre souvent une assurance. Dans le cas présent, je me pose la question : est-ce qu'il peut faire appel à son assurance, s'il n'y a pas eu enrichissement effectivement ? Que le conseil puisse aller vers un avis qui serait de considérer qu'on ne souhaite pas répercuter ce manque à gagner pour l'université, cela veut dire qu'on prend la responsabilité du régisseur, c'est ce qui me gêne, alors qu'il y a séparation complètement. Moi, je gère une collectivité, j'ai plusieurs régisseurs. Je regrette, c'est vrai qu'il peut y avoir un défaut de contrôle, je suis actuellement confrontée à cela. Mais, dès qu'on a l'information, il faut saisir immédiatement pour demander une enquête. On est sur de l'argent public. Cela veut dire qu'on se substitue et on prend sa responsabilité, ça me gêne. Chacun doit assumer à un moment donné.

Le président :

Madame FILLIOD ?

Noëllie FILLIOD :

Monsieur PORTECOP soulevait la problématique de la désorganisation et les contrôles non effectués. Quand je suis arrivée, j'ai constaté qu'aucun des régisseurs de l'université des Antilles n'était assuré...

Marie-Luce PENCHARD :

Attendez, c'est une assurance personnelle. Ils auraient dû. Je pense que quand vous êtes nommé, c'est la première chose qu'on doit faire. C'est une assurance personnelle, comme lorsqu'un élu, quand il prend ses fonctions, a l'assurance de la collectivité mais pour d'autres risques, notamment le risque pénal, il prend sa propre assurance parce qu'il a bien souvent une rémunération complémentaire qui lui permet de faire face à ces dépenses liées à cette responsabilité qui est lourde.

Le président :

Monsieur VIRASSAMY a demandé la parole, Madame FILLLOD a répondu.

Georges VIRASSAMY :

Monsieur le Président. Nous sommes dans une situation où des collègues sont menacés d'une sanction financière assez considérable, puisqu'en réalité, au regard de leur rémunération, j'ai le sentiment qu'on n'approche pas loin de deux ans de salaire ou d'un an et demi de salaire. C'est quand même une sanction. Dans ces conditions, on pourrait imaginer quels sont les éléments qui pourraient permettre de plaider dans un sens qui leur serait favorable. Je vois un certain nombre d'éléments. Il y a bien évidemment le fait que ces collègues n'aient pas fait l'objet de contrôles rigoureux. On pourrait même dire que ces contrôles rigoureux ont été défectueux de la part de l'agent comptable en place, mais également de l'université. Car après tout, lorsque l'on sait que l'agent comptable doit être assuré à titre personnel, mais également que les régisseurs doivent l'être, on pourrait s'étonner que l'université n'ait pas procédé à une vérification de ce point de vue. Dans ces conditions, on pourrait rechercher quelle part l'université a prise dans la situation.

J'observe en second lieu – cela a été dit par Monsieur GERARDIN – qu'il n'y a pas d'enrichissement personnel. C'est une faute de ne pas avoir encaissé dans les délais, mais ce qui est fondamental, c'est que les intéressés ne se sont pas enrichis, et évidemment si cela avait été le cas, nous ne serions pas là j'imagine, en train de leur chercher des excuses, ni à voter une quelconque remise gracieuse, la sanction serait encourue. Et là, il s'agit d'une faute dans l'organisation du service, et nous savons aux Antilles de quelle manière cela fonctionne lorsque vous avez des personnes en formation continue, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas forcément dans les meilleures situations sociales, qui veulent trouver un emploi grâce à la formation reçue à l'université. Il y a ce jeu social qui consiste à récupérer les chèques, et dans ces conditions, il y a certainement une faute de la part des régisseurs, mais faut-il aller jusqu'à les exposer à payer cette somme considérable ? Je crois qu'ils pourraient ne pas s'en remettre et je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas un geste à leur égard.

Le président :

Madame FILLLOD et Monsieur GEOFFROY.

Noëlie FILLLOD :

Le régisseur de recettes est un représentant de l'agent comptable, j'entends bien, mais son supérieur hiérarchique est l'ordonnateur, c'est-à-dire qu'il est choisi par l'ordonnateur, nommé par l'ordonnateur, encadré par l'ordonnateur et il travaille dans un service organisé par l'ordonnateur. Je rejoins moins Monsieur VIRASSAMY quand il dit que c'est un peu de la responsabilité de l'ordonnateur de vérifier que son régisseur est assuré et qu'il a les moyens d'exercer ses fonctions correctement.

Le président :

Monsieur GEOFFROY.

Michel GEOFFROY :

Merci Monsieur le Président. J'ai entendu à deux reprises une supposition, mais je ne sais pas sur quoi elle se fonde, comme quoi il n'y aurait pas d'enrichissement personnel. Madame l'Agent comptable, est-ce qu'il y a eu des sommes en espèces manipulées par ces régisseurs, ou est-ce qu'il ne s'agit que de chèques ? C'est ma première question.

Noëlie FILLLOD :

Bien sûr, il y a eu manipulation de numéraire sans comptabilité, donc on ne sait pas. L'opacité et l'absence de transparence sont soulevées dans le rapport : on ne sait pas.

Michel GEOFFROY :

Donc, je pense qu'il faut être prudent lorsqu'on parle d'enrichissement personnel parce qu'on n'en sait rien. Moi, je n'accuse personne bien entendu, mais on ne sait pas, quand on a manipulé du numéraire, ce qu'il est advenu de ces sommes en espèces. Je crois qu'il y a deux problèmes. Le premier, comme l'ont souligné les collègues, on est face à deux personnels financièrement fragiles (il s'agit de personnels de catégorie C, je crois) dont un contractuel. Ce ne sont pas des personnes qui pourront faire face à une telle mesure si on devait se retourner vers eux pour rembourser 82 000 €, dont 41 000 € chacun – même en étalant sur plusieurs années, il faudrait peut-être deux vies, enfin bon... Et puis, il y a le problème des responsabilités. On a parlé de l'ordonnateur de l'époque, de l'agent comptable de l'époque et il y a, je crois, aussi un responsable de service dans lequel ces personnes évoluaient. Donc, elles n'étaient pas en liberté comme ça, elles étaient rattachées à un service qui apparemment dysfonctionnait pendant de nombreuses années. Donc, que l'établissement prenne à charge cette dépense, peut-être, mais il faut quand même envoyer un signal clair. Je pense qu'il y a un certain nombre de signaux à envoyer, sinon ça veut dire qu'on cautionne ce genre de situation. En tout cas, le fait de les effacer comme ça sans contrepartie, ça me pose un problème. Il faut quand même des réponses et peut-être aller un peu plus loin dans les investigations pour savoir ce qui s'est réellement passé parce qu'il y a peut-être derrière des poursuites pénales à engager s'il y a eu du détournement d'argent public où on ne peut rien faire pour personne. Je pense qu'il faut quand même faire attention. Si jamais on décidait que l'université prend à sa charge ce remboursement, il faut quand même qu'il y ait une action de l'université pour essayer de mettre en œuvre d'une part des mesures correctives pour que ça n'arrive plus, et aussi des mesures d'investigation pour savoir exactement les responsabilités engagées.

Le président :

Monsieur MOLINIÉ.

Jack MOLINIÉ :

Je voudrais juste remonter un petit historique. L'établissement demandait aux personnels de catégorie C, parce que les autres refusaient, de prendre en charge au moment des inscriptions quelquefois, la régie, les régisseurs, des sommes qu'il fallait percevoir des étudiants (maintenant, il n'y a plus de sommes en liquide). Et je me souviens que les collègues se retrouvaient contraints puisque c'est à celles qui étaient en charge des inscriptions de le faire. À aucun moment l'établissement (dans mes souvenirs) n'a précisé aux collègues de prendre une assurance, que la manipulation des sommes en question les mettait en danger financièrement et personnellement. Et donc, l'établissement devait signifier aussi. Je rappelle que tout cela est nommé par arrêté, pour nommer des personnes rapidement, et que l'ordonnateur n'a pas, peut-être (je dis bien peut-être), signifié tous les risques représentés à ces petits personnels.

Deuxième chose, j'ai fait partie de ce conseil d'administration jusqu'en 2012, et j'ai aussi fait partie d'une commission d'enquête sur la formation continue de l'établissement vers 2011. Malheureusement, tous les constats qu'on a faits ont été perdus par un virus informatique à la remise de rapport (c'est Monsieur HANOT contrôleur de gestion qui était en charge de ça). On avait soulevé quelques problèmes à la formation continue de Martinique (il n'y a pas de rapport, donc je ne peux pas en faire acte). On avait demandé aux collègues de corriger certains travers (par exemple, il y avait des transferts d'argent entre la Martinique et la Guadeloupe par avion dans des enveloppes contenant de l'argent liquide venant des recettes et compagnie, sans aucun bordereau attaché). Il y a eu beaucoup de choses que l'établissement faisait et qu'on a corrigées. Il restera encore à corriger puisque cette partie n'était pas corrigée et on voit bien qu'il y a encore quelques biais à corriger. Et donc, il faut, je pense premièrement que pour l'ensemble des collègues qui sont régisseurs – même si on perçoit de moins en moins d'argent liquide, maintenant tout se fait par carte bleue et autre moyen de paiement, et donc ça génère moins de risques –, et Madame FILLOD saura le rappeler aux nouveaux collègues régisseurs, il serait mieux pour eux qu'ils contractent une assurance. Je ne pense pas que le fait d'être régisseur d'établissement ait rapporté grand-chose aux catégories C en termes de promotion ou de salaire supplémentaire, et c'est une charge qu'on leur demandait d'assumer et ils avaient des difficultés à dire non. Là-dessus, c'est un peu ce qui me chagrine. Quand les gens sont en catégorie A, ils le font, ils ont des capacités de savoir quelle est la loi etc. ; pour l'ensemble des catégories C, c'est moins évident.

Le président :

Merci beaucoup. Je pense que la responsabilité est à plusieurs niveaux. On avait dit et redit à plusieurs reprises. Il y a effectivement la responsabilité des régisseurs qui auraient dû connaître les textes, mais si ce sont des catégories C qui n'ont pas cette culture, peut-être qu'ils ont fait par méconnaissance. Je dirais aussi qu'il y a une responsabilité de l'agent comptable qui doit vérifier le fonctionnement des régisseurs. C'est quand même le rôle des agents comptables. Je rappelle que Madame FILLOD a pris ses fonctions quelque temps après, pas toute de suite après, ce qui veut dire qu'on s'est rendu compte peu après qu'elle a pris ses fonctions. Madame FILLOD s'est déplacée compte tenu des anomalies qu'on lui avait signalées. Elle s'est déplacée et elle s'est rendu compte de l'énormité des problèmes, et c'est pourquoi elle a fait appel à la DRFIP parce que le problème était beaucoup important de ce qu'on croyait au début. Il y a donc la responsabilité de l'organisation même du service, le responsable du service qui doit comprendre comment fonctionne le service, le rôle de chacun au sein de son service, et le rôle du pôle. Car, en matière de paiement, on ne paie pas n'importe comment, on ne peut pas payer de la main à la main. Il y a des règles pour prendre de l'argent. On ne peut pas prendre un chèque et le mettre dans un tiroir sans ne faire aucun document. Donc, je pense qu'il y a un rôle à tous les niveaux, et l'université arrive à la fin car, effectivement, c'est l'université qui recrute l'agent comptable. L'université à un niveau supérieure en prend aussi pour son grade, c'est un peu logique. Mais, s'il ne le sait pas, si le président ne sait pas au niveau du service, il le saura longtemps après parce que les personnes qui sont sur le terrain ne feront pas remonter les informations.

Or, nous sommes là avec deux personnes de catégorie C, dont une contractuelle. Comme il a été dit, si ces personnes doivent rembourser, ils ne pourront pas le faire, et de les enfoncer, cela posera encore des problèmes. Si on s'engage dans une voie juridique, on ne s'en sortira pas. Quand on va remonter les différents maillons, il se passera deux mandatures pour arriver à un résultat. Aujourd'hui, on vote sur le recours gracieux et c'est au ministère du Budget de prendre sa décision. Sachant qu'on va mettre en place un dispositif pour éviter que les choses se reproduisent, et peut-être même aller jusqu'à prendre quelques sanctions quand même. Des requalifications ont déjà été prises, ces personnes ne sont plus régisseurs. La DRFIP a fait des remarques sur lesquelles on s'est basé pour améliorer le fonctionnement de ce service, et je pense qu'au niveau de ce service, il faut qu'on mène des actions. On est déjà sur le terrain pour faire ces changements qui ne devraient pas trop tarder.

Voilà, je vais mettre au vote ce recours gracieux. Oui, un étudiant demande la parole.

Ludovic ZARACHIE :

Vous avez dit qu'ils ne sont plus régisseurs, mais est-ce qu'ils exercent toujours au sein de l'université ?

Le président :

Une contractuelle a un contrat qui se termine fin décembre, je crois. Après, je pense qu'on va réfléchir si on renouvelle le contrat. Si on renouvelle, cette personne ne restera pas là. Pour l'autre personnel, c'est un personnel de l'université, il nous appartiendra de réfléchir à l'organisation à mettre en place. Bien évidemment, ce sont les services polaires, on doit faire aussi avec la vice-présidence du pôle de l'université de la Martinique. Je rappelle que les formations continues étaient centrales il y a quelques années, et quand Monsieur SAFFACHE a été président, il a scindé pour créer deux formations polaires, ce qui a alourdi terriblement le fonctionnement de cette formation continue. Cela a été voulu par le président, ce qui provoque les difficultés actuelles.

Y a-t-il d'autres questions ? On va passer au vote concernant ce recours gracieux. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Trois votes contre.

Marie-Luce PENCHARD :

Je souhaite expliquer pourquoi je vote contre. Je pense que le fait que ce soit des agents de catégorie C ne les met pas à l'abri de leur responsabilité. Dans beaucoup de collectivités, dans toutes les communes, les régisseurs sont des catégories C. De plus, j'ai entendu ce qu'a dit Monsieur GEOFFROY : puisqu'il y a quand même eu une manipulation numérique, on pourrait même s'interroger sur le fait qu'on pourrait nous faire le reproche de ne pas utiliser l'article 40 et de dénoncer un fonctionnement car on a la responsabilité au sein du conseil d'administration. C'est quand même extrêmement grave, même si je peux comprendre la situation de ces personnes, mais je pense que c'est le ministère qui devrait tirer des enseignements du fait qu'au niveau comptable il n'y a pas eu de contrôle, et d'en tenir compte pour réduire ce montant d'un remboursement, voire sous la forme d'un moratoire. Je rappelle de mémoire que sur ces postes vous avez les payeurs qui attendent parfois cinq, six, sept ans pour vendre leur

maison tant qu'ils n'ont pas eu le quitus, ce qui prouve que ce sont des postes extrêmement cadrés. Par rapport à ça, je ne peux pas, je n'ai pas suffisamment d'éléments et je ne voudrais pas qu'on vienne me rechercher en responsabilité un jour par rapport à ce qui nous est proposé ce matin. Donc, je vote contre, désolée.

Le président :

OK.

Meddi LUIT :

J'ai été directeur au niveau des activités sportives. À chaque prestataire, on s'assure quand même qu'il a une assurance. Il présente sa carte d'éducateur sportif, mais il doit présenter son assurance pour se faire embaucher. S'il y a eu un problème, il y a quand même une responsabilité de l'établissement. On devrait quand même s'assurer qu'ils aient une assurance. C'est pour ça que je vote contre.

Le président :

C'est sûr que, à grande échelle, l'établissement est responsable aussi. Mais dans un premier temps, je pense qu'un régisseur n'est pas un responsable d'entreprise. Il a une assurance, il agit sur recommandation qu'il doit respecter, et malheureusement cela n'a pas été respecté. Et je pense qu'il n'y a eu personne pour les contrôler et leur dire que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. On a voté, donc on va arrêter sur le point pour passer au suivant.

POINT 4.g : Remise gracieuse	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	3
Avis : FAVORABLE	Pour	18

h) Plan d'action en matière de Contrôle Interne Comptable (CIC)

Le président :

Le point suivant concerne le plan d'action en matière de contrôle interne. La parole à Madame FILLIOD.

Noëllie FILLIOD :

C'est une excellente transition, c'est-à-dire que suite à ce constat, en tant qu'adepte du contrôle interne (c'est ce qui m'a aussi permis de déceler ces dysfonctionnements, comme la DRFIP l'a indiqué : en l'absence de contrôle interne comptable, on ne peut pas se rendre compte de ce type de situation), j'ai décidé de mettre en place un contrôle interne comptable. Ce contrôle interne comptable est prévu par l'article 215 du décret 2012 GBCP : il est préconisé de déployer un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable. Je ne suis pas compétente pour le contrôle interne budgétaire, mais pour le contrôle interne comptable je l'ai mis en place à mon arrivée petit à petit. Le texte prévoit que le plan d'action qui découle de ce contrôle interne comptable doit vous être soumis pour validation. Je me permets de vous rappeler la définition du contrôle interne comptable : c'est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité comptable sur l'ensemble de la fonction comptable, c'est-à-dire depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable. Ces techniques permettent de prévenir le risque qui s'est réalisé et que je vous ai présenté précédemment, c'est-à-dire pour éviter d'arriver à ce genre d'extrémité. Quand on a une opération, du fait générateur à son dénouement, il y a des points de contrôle à faire, des fiches de procédure, des organigrammes, et des opérations mises en œuvre pour éviter que ça se reproduise.

Je vous demande donc de bien vouloir valider le plan d'action que je propose, qui est joint dans les pièces. Je ne vais pas reprendre chaque point de manière détaillée car on n'a pas le temps, mais je pense que vous avez pu en prendre connaissance. Vous verrez qu'il y a le point sur la facturation de la formation continue qui a fait partie des premiers risques détectés. Vous voyez que cela se présente avec une première colonne « Processus », une deuxième colonne qui mentionne les « Risques détectés » sur

ces processus, l'action proposée pour que ces risques ne se réalisent pas, les acteurs concernés et les échéances qu'on se donne pour réaliser le plan d'action. Très rapidement, j'ai par exemple refusé que le numéraire circule sur le campus. C'est un des premiers risques que j'ai constatés en arrivant en prenant mes fonctions. Il y avait 60 000 euros en numéraire dans la caisse de Guadeloupe d'encaissement de droits d'inscription des étudiants, et j'ai dit non, ce n'est pas possible. On se trimbalait sur un campus avec 60 000 euros, pour aller à Point-à-Pitre pour les déposer à la DRFIP, ce n'est pas possible. Donc, la première décision que j'ai prise, c'est le refus de paiement des droits d'inscription des étudiants en numéraire. Et cette année, il n'y en a pas eu ou très peu, j'ai fait en sorte que cela ne puisse pas se reproduire. Voilà un exemple. Je pense que des opérations ont été mises en œuvre et se poursuivent, qu'il est très intéressant de voter dans ce plan d'action parce qu'on pourra le produire à nos directions de tutelle et répondre aux questionnaires récurrents sur le contrôle interne que nous avons mis un contrôle en place sur le plan comptable, c'est très important. C'est presque indispensable quand on a constaté ce que je vous ai présenté dans le point précédent.

Le président :

Madame FILLIOD, pensez-vous que cela peut évoluer ?

Noëllie FILLIOD :

Disons que je peux détecter d'autres risques au fur et à mesure de l'exercice de mes fonctions. Là, c'est une première liste, c'est-à-dire que ce qui est présenté est cerné et défini, et tout est mis en œuvre pour que cela ne se reproduise plus.

Le président :

Monsieur ??? (Incompris 01'44'30)

Monsieur ??? (01'44'30) :

Juste une question. Est-il prévu quelque chose au niveau de la formation du régisseur ? Une charte ? Un process qui définit l'installation des régisseurs ?

Noëllie FILLIOD :

Cela fait partie des formalisations nécessaires. Oui mais disons que ma première priorité a été de supprimer les régies sur les services de formation continue pour qu'il n'y ait plus d'encaissement avant l'émission des factures. Le problème est qu'on ne constatait que les encaissements en recettes, c'est-à-dire qu'on encaissait, on encaissait, parce que les régisseurs n'ont pas tout encaissé, mais encaissaient partiellement. On entrait en comptabilité ce qui était encaissé, mais on n'entrait pas en comptabilité ce qui était attendu. C'est déjà quelque chose qu'on a remis à l'endroit, c'est-à-dire qu'on n'encaisse plus quand ce n'est pas prévu en comptabilité en amont. On a mis en place des diaporamas et des formations pour rappeler la procédure des recettes. Un plan de formation est en cours.

Michel GEOFFROY, vice-président du conseil d'administration

Le président s'est absenté très brièvement. En attendant de continuer les débats, y a-t-il d'autres questions ou interventions sur le sujet ? Madame l'Agent comptable ?

Noëllie FILLIOD :

S'il n'y a pas de questions, je pense que j'ai dit l'essentiel.

Michel GEOFFROY, vice-président du conseil d'administration

C'est un point qui est soumis au vote. Oui, Monsieur GERARDIN, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

Frédéric GERARDIN :

Je ne sais pas si j'étais fatigué ou que j'ai fait trop de commissions ou de comités, mais je n'ai pas vu le plan d'action que vous avez envoyé ?

Noëllie FILLIOD :

Il n'a pas été envoyé.

Michel GEOFFROY, vice-président du conseil d'administration

Dans les documents adressés par voie électronique ? Je crois qu'ils y étaient. Monsieur DAVID ?

Serge COLOT :

Oui.

Frédéric GERARDIN :

D'accord, merci. J'étais fatigué...

Michel GEOFFROY, vice-président du conseil d'administration

Vous travaillez trop... Oui, Monsieur PARVIN.

Nicolas PARVIN :

J'avais juste une question. J'ai remarqué que Madame FILLOD préconisait un contrôle interne comptable et non budgétaire. Je voulais comprendre en quoi le contrôle interne budgétaire ne serait pas souhaitable.

Noëllie FILLOD :

Il est souhaité et même imposé par la loi, qui n'est pas la compétence de l'agent comptable mais de la Direction des Affaires financières.

Vincent SUBITS :

Ce contrôle budgétaire existe déjà. Il n'y a pas eu en CA de vote de plan d'action, mais il existe déjà bien sûr.

Nicolas PARVIN :

D'accord, merci.

Le président :

Madame PENCHARD.

Marie-Luce PENCHARD :

Je voulais juste avoir une précision. Vous parlez du logiciel CHORUS, qui renvoie donc à la question de la démarche de digitalisation, et en même temps on vient de choisir le directeur des systèmes informatiques. Est-ce que tout ça sera opérationnel pour l'échéance du 1^{er} janvier 2020 ? Parce que c'est quand même très lourd pour eux et ça pose aussi la question du service fait, de la validation du service fait et de l'ordonnancement des mandatements, et peut-être la signature électronique derrière. Ce sont des choses qui prennent un peu de temps à mettre en place, et donc est-ce que vous avez un calendrier ou est-ce que ce calendrier est dans votre document présenté ?

Noëllie FILLOD :

Alors oui, je suis terriblement optimiste, c'est-à-dire que j'y travaille déjà depuis un certain temps. On a bâti des formations qu'on a mises en place au mois de septembre, pour présenter les processus recettes/dépenses et les conséquences de l'arrivée de CHORUS et de la création du service facturier. On va commencer une expérimentation, l'agence comptable va se former à saisir les factures dans l'outil, ce qui n'est pas le cas actuellement. Et s'il faut qu'on bascule au 1^{er} janvier 2020, on refusera toutes les factures papier à l'université. De toute façon, il faut qu'on fasse à un moment donné, mais je suis tout à fait consciente que cela va être compliqué et difficile. Je suis très consciente des difficultés et de la préparation des personnels, notamment l'agence comptable, ce qui va changer la méthode de travail de manière draconienne. Ça va changer aussi simplement les rapports avec les objectifs budgétaires. Et nous avons en plus le chantier d'inventaire, le suivi d'inventaire physique, ce qui veut dire qu'à chaque facture d'investissement il va falloir qu'on demande aux composantes de nous dire où se situent le bien et son origine de financement. On a donc un chantier très important jusque début 2020.

Le président :

S'il n'y a plus de questions, on va voter le plan d'action en matière de contrôle interne comptable. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Monsieur SUBITS, vous savez qu'il faut aussi le faire pour le plan budgétaire ?

POINT 4.h : plan d'action CIC partie agent comptable	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	21

Vincent SUBITS :

Effectivement Monsieur le Président, mais le ministère nous impose aussi de faire la cartographie des risques. L'idée était donc de voter la cartographie des risques en même temps que le plan d'action.

Le président :

Bien, on va passer au point suivant.

5. Ressources humaines
a) IFSE

Le président :

Vous avez dans vos tablettes un document important sur l'IFSE pour le personnel de la bibliothèque et l'harmonisation des corps. Je rappelle que quand j'ai pris mes fonctions, il y avait eu le RIFSEEP qui est l'association de l'IFSE et du CIA qui n'était pas encore effectué, et on l'a fait progressivement, avec les ITRF, les AENES et cette année les personnels de la bibliothèque. Malheureusement, les syndicats ont voulu faire l'IFSE de la bibliothèque et harmoniser tout de suite, sachant que cette harmonisation se fait au barème supérieur, au barème de la BU, ce qui veut dire forcément un surcoût pour l'université. Mon objectif vraiment cette année, est d'aller progressivement et de ne pas prendre des risques pour l'établissement. Aller progressivement, cela veut dire de faire voter l'IFSE de la bibliothèque, et comme le CT a voté contre en masse la dernière fois, il faut revenir pour voir ce qu'on peut faire. Il faut savoir que cette IFSE est nécessaire, indispensable et obligatoire, et nous avons fait progressivement. Maintenant, l'harmonisation, c'est autre chose. Monsieur le DGS.

Bruno MALHEY :

Président, je dirai que le dernier CT n'a pas voté massivement contre ce document, mais contre le CIA. Le CT de juin a émis un avis favorable.

Le président :

Je le dis simplement parce qu'aujourd'hui il y a un deuxième document pour lequel je souhaite qu'on vote, à savoir l'IFSE pour le personnel de la bibliothèque. On ne peut pas laisser ces personnels sur le bord de la route, alors que les autres régularisations sont déjà effectuées. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Je ne comprends pas bien. On a donné un avis sur l'IFSE le 24 juin en CT. Il concerne les ITRF, AENES et les BIB. Cela veut donc dire que l'IFSE n'est pas encore faite en termes de validation par le CA. Cela me pose un souci qu'on ne vote que sur les BIB aujourd'hui. Cela veut dire que le CA ne vote pas sur l'IFSE de 90 % des personnels BIATSS de l'établissement.

Le président :

Monsieur SUBITS.

Vincent SUBITS :

L'IFSE est déjà en place. C'est l'harmonisation de l'IFSE souhaitée pour les autres personnels hors BU qui n'est pas en place.

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

C'est lié à l'IFSE BIB elle-même. Peut-être que le document que vous nous proposez est pour les catégories C2, 240 euros par mois. Or, la réglementation impose, quand on passe à l'IFSE, que le niveau des régimes indemnitaires précédents ne soit pas inférieur aux primes du régime précédent. Le régime précédent était 244,84 euros (et non 240 euros).

Le président :

Aujourd'hui, je souhaite vraiment qu'on vote sur l'IFSE du personnel de la bibliothèque. Dans un deuxième temps, on verra sur le CIA qui est annuel et qui peut être donné soit en deux fois, soit en fin d'année, alors que l'IFSE figure sur la fiche de paie tous les mois. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

J'ai une troisième remarque par rapport au surcoût. Si on appliquait 244,84 euros aux catégories C ITRF, BIB et AENES, c'est +3 200 euros par an et pas...

Le président :

Bien, nous allons voter sur le personnel de la bibliothèque s'il n'y a pas d'autres questions. C'est le tableau présenté ce matin. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

POINT 5.a : IFSE BIB	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	19

b) Complément indemnitaire annuel

Le président :

On passe au complément indemnitaire annuel. Monsieur SUBITS, je vous donne la parole.

Vincent SUBITS :

Merci Monsieur le Président. Comme l'année dernière, nous proposons un CIA et les primes pour les contractuels qui sont deux choses différentes. Le CIA proposé cette année est sur les mêmes bases que l'année dernière, en termes de montant des plafonds proposés. Par contre, au niveau des pourcentages, il y a une petite modification, à savoir que, contrairement à l'année dernière où les pourcentages étaient imposés (40-70-100 % du plafond), les pourcentages sont libres entre 15 et 100 %, ce qui laisse plus de légitimité au chef de service pour appliquer un pourcentage plus adapté à la réalité des personnels et de leur investissement. Dernier petit point, c'est l'enveloppe globale. Je rappelle encore une fois que l'année dernière était une année exceptionnelle. On avait distribué 600 000 €, primes et CIA compris. Là, on distribuerait 300 000 €, 50 000 € contractuels pour les primes et 250 000 € au titre du CIA. Pour répondre à une précédente question sur l'ajustement des plafonds par groupes, comme vous pouvez constater que les catégories B et les catégories C dans le petit tableau ont un plafond CIA ajusté, cela n'est pas possible pour les catégories A pour une raison très simple, c'est que les infirmières, qui sont positionnées respectivement dans les groupes A3 et A4, ont un plafond à 1 400 euros alors que

tous les autres de la catégorie ont des plafonds bien supérieurs, ce qui empêche une harmonisation, ou alors une harmonisation fortement à la baisse des plafonds pour les catégories concernées. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions sur le CIA ?

Le président :

L'harmonisation à la baisse, cela veut dire au niveau des infirmières ?

Vincent SUBITS :

Exactement.

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Pour votre information, que ce soit le CIA pour les titulaires ou le CIA pour les personnels contractuels, le CT réuni la semaine dernière a voté à l'unanimité. Le président veut privilégier un régime indemnitaire facultatif CIA au détriment de l'harmonisation du régime indemnitaire obligatoire IFSE. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse, l'augmentation pour les catégories C est 3 200 € pour l'ensemble de l'année pour ne respecter QUE la réglementation pour les catégories C. Donc, quand je vois les propositions qui sont faites pour les contractuels, comme l'an dernier où nous avons voté contre au CA, la proposition que les primes CIA pour les contractuels soient sur trois ans alors que c'est un an pour les titulaires. Je trouve cela ahurissant. Voilà la remarque que je voulais faire.

Le président :

Monsieur GEOFFROY.

Michel GEOFFROY :

Merci Monsieur le Président. Je réagis aux propos de notre collègue élu, Monsieur GERARDIN, qui parlait de dispositif facultatif (CIA) et de dispositif obligatoire (IFSE). Nous sommes d'accord avec le fait que l'harmonisation IFSE n'a rien d'obligatoire. Il est obligatoire de mettre en place l'IFSE, ce qui est fait. Maintenant, on choisit ou non l'harmonisation. Lorsqu'on harmonise et que les documents qui ont été votés en comité technique, ou en tout cas qui ont été proposés un comité technique, cela ne concerne que quelques pourcentages de personnels BIATSS de l'établissement. Je trouve que c'est dommage que seules les catégories A et A2 tirent leur épingle du jeu principalement et largement, à savoir environ 2/3 de l'enveloppe qui auraient été attribués à cette harmonisation. Je trouve cela choquant car les catégories C dans l'IFSE vont gagner quelques euros mensuellement, alors que lorsqu'il est question de CIA et de récompenser l'investissement au travail des collègues, on sera sur des montants bien supérieurs. Et on sait bien que pour les populations de catégorie C, qui ont des revenus beaucoup plus faibles, il est important pour eux d'avoir cette possibilité en fin d'année d'avoir des primes qui viennent récompenser la qualité de leur travail et leur investissement, et non des primes de 4 € par mois mais des primes un peu plus conséquentes. Donc, si l'établissement peut faire ce geste je pense que c'est un effort qui est louable. En revanche, le fait de voter en CT des primes parfois très grasses (et là je n'accuse personne) qui ne concernent qu'une toute petite fraction du personnel BIATSS, en particulier les catégories A, cela me gêne. C'est un choix qui a été fait, on n'est pas dans l'illégalité parce que l'harmonisation n'a rien d'obligatoire, mais je pense qu'on est dans la justice.

Le président :

Je rappelle aussi qu'en cette période de l'année, il n'y a pas de prime fin d'année. Cela veut dire que les collègues n'auront pas de prime de fin d'année, qui est souvent attendue pour arrondir les fins de mois. Donc, cela peut être très grave pour certains personnels. Je rappelle que 71 % des catégories B ne perçoivent pas d'IFSE si on fait l'harmonisation, cela veut dire que le barème des catégories B, A3 et A4 mais déjà un niveau on ne peut plus émarger l'IFSE. Cela veut dire que si on harmonise aujourd'hui, les catégories B, A3 et A4 ne bénéficient de rien. C'est la seule possibilité de récompenser les personnes qui s'engagent, et cela ne permet pas de les récompenser en fin d'année. Je rappelle que l'harmonisation de l'IFSE, tout le monde est dans le même circuit, ce qui veut dire que vous faites un jour de travail sur 6 ou sur 5, ou 2 heures de travail dans la journée sur 7 heures, vous êtes récompensé

de la même manière. Je pense que c'est inadmissible et non équitable. C'est inadmissible. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Non mais je ne conteste pas ce que dit le VPCA. Je rappelle simplement que le comité technique a formulé un avis et que rien n'empêche l'établissement de réviser l'IFSE pour permettre une harmonisation. Vous avez fait le choix du CIA, vous n'avez pas fait le choix d'une harmonisation. C'est tout ce que je dis. En plus, elle se fait dans le non-respect de la réglementation pour ce qui est de catégories C des BIB.

Le président :

Ce qui est sûr, Monsieur GERARDIN, il n'y aura pas d'harmonisation, ça n'existe pas. De toute manière, le personnel informatique est toujours au-dessus et donc il n'y a pas d'harmonisation. Il y a toujours des primes supplémentaires pour le personnel informatique. Donc, de quelle harmonisation vous parlez ? Ou alors, on harmonise par le bas et tout le monde descend et il n'y a pas de souci à ce moment-là. Monsieur SUBITS.

Vincent SUBITS :

Juste une information supplémentaire pour le conseil d'administration. Pour l'harmonisation de l'IFSE qui devrait coûter, en coûts chargés, 127 000 € pour l'établissement, sur ces 127 000 €, vous avez 25 personnes sur 363 bénéficiaires qui récupèrent près de 80 100 €.

Le président :

De quelle catégorie sont ces personnes ?

Vincent SUBITS :

Évidemment les catégories A pour ces 25 personnes.

Le président :

Je rappelle que ce personnel a jusqu'à 250 € de plus par mois si on harmonise, alors que d'autres n'ont rien, des clopinettes ! Je trouve que c'est inéquitable. Je ne dis pas que je ne vais pas harmoniser, je dis que l'établissement a quelques soucis financiers. Le CIA, je peux l'arrêter du jour au lendemain. Si je ne peux pas faire de CIA, je peux ne pas le donner ou réduire la somme. L'année prochaine, si j'ai encore des soucis, je peux décider de ne pas donner le CIA. Mais, une fois que c'est intégré dans l'IFSE, c'est fini, c'est figé, on ne peut plus rien faire, ce qui veut dire que l'établissement peut aller droit au mur et personne ne sera là pour défendre l'établissement, et c'est Monsieur le Recteur qui décidera de me mettre sous tutelle.

(Rires)

Le président :

Oui, Monsieur HARAL.

Bruno HARAL :

On parle de catégorie A, mais ce que je veux dire, c'est que par rapport à la Fonction publique on reste quand même 24 % en dessous de la moyenne nationale concernant les primes. La preuve, quand nos collègues sont candidats à des mutations et qu'ils donnent le montant de leurs primes, on est quand même largement en dessous. Monsieur le Président, depuis 2010, quand on a voté l'augmentation pour le personnel de l'enseignement supérieur, vous avez dit que ce n'était pas fermé et qu'il y aurait des négociations pour revoir, mais il faut savoir que l'on reste quand même en dessous de la moyenne nationale.

Le président :

Monsieur HARAL, durant ma mandature, je règle ce que je peux régler en essayant de faire le plus possible. J'ai déjà mis en place le RIFSEEP. On continue, on avance, l'université avance. Je ne vais pas dire en plus aujourd'hui que je vais me calquer sur ce qui se fait ailleurs. L'université a un budget et je

dois gérer avec. Alors, si on arrive à augmenter un peu le budget, OK, mais si je n'ai pas l'argent, je ne peux pas faire ce que vous demandez. Il faut tout faire tout de suite, non, on a fait, on avance ensemble. Je dis que je ne suis pas fermé, je dis qu'on peut réfléchir et qu'on peut encore discuter, mais cela ne veut pas dire aujourd'hui que je vais tout faire comme les autres. Je fais aussi des choses que les autres ne font pas, et donc ils peuvent aussi se baser sur nous pour certaines choses. Monsieur LETICEE.

Jean-Lèn LETICEE :

Sans vouloir stigmatiser une catégorie de personnel vis-à-vis des autres, quand on a été sensible au sort des personnels de catégorie C pour la formation continue, je rappelle que nous avons beaucoup d'agents de catégorie C qui ne ménagent pas leurs efforts et j'en suis témoin car les agents des BU sont majoritairement des catégories C et sont sans cesse sur la brèche. Ils arrivent à 7 heures et parfois finissent leur service à 17 heures. Donc, je pense qu'on ne peut pas mettre sur la même balance des personnels de catégorie C pour qui la prime de fin d'année représente quelque chose de conséquent et permet à une famille d'avoir un minimum de récompense et assurer les fêtes de fin d'année, et aussi pour se mettre à l'équilibre. Donc, je ne voudrais pas que l'on mette en danger, que l'on mette sur le même plan les niveaux de salaire. Il faut aussi raison garder et penser à ces personnels de catégorie C. Cela ne veut pas dire que le personnel de catégorie A ne mérite pas l'attention, mais je peux dire que, au moins sur ce coups-là, connaissant la situation de l'établissement, nous n'allons pas mettre en danger l'établissement, surtout qu'il n'y a pas la même acuité pour les personnels de catégorie A et les personnels de catégorie C. Voilà ce que j'avais à dire.

Le président :

Monsieur PORTECOP.

Olivier PORTECOP :

Notre exercice professionnel au quotidien concerne à la fois la rémunération mais aussi la qualité de l'ambiance au quotidien, la dynamique qui peut se construire. Aujourd'hui, j'ai encore en tête une des remarques qui ont été faites par une administratrice au cours d'une des réunions organisées par l'inspecteur du Conseil d'État qui était passé dernièrement. Cette remarque demandait que nous passions sur tutelle. Moi, je vais vous dire, ce type de situation, ce type de propos est dit publiquement, en petit comité. Cela me laisse penser que les zones de risques que nous traversons déjà depuis quelque temps sont loin d'être si éloignées que cela. Donc, Monsieur le Président, je vous remercie de veiller à ce que nous nous éloignons de ce point le plus possible, c'est-à-dire le risque d'être sous tutelle. Ce serait la perte complète, de mon point de vue, de notre capacité de résilience face aux difficultés que nous avons connues déjà depuis quelques années. Mais je tiens aussi, en tant que représentant du personnel, à saluer tout effort qui pourrait être fait pour que notre établissement ait une attractivité qui, à terme, permette de garder les meilleurs éléments. L'attractivité est aujourd'hui un gros problème au niveau national. Cela a été un élément qui m'a énormément surpris dans nos travaux au niveau national : les universités aujourd'hui on a les pires soucis de recrutement. C'est quelque chose qu'il faudra prendre en compte dans nos perspectives et nos décisions, si nous pouvons, par la qualité de notre pilotage, y compris la masse salariale, arriver à des stratégies soit d'harmonisation, soit de meilleures rémunérations nous permettant d'avoir les bons potentiels, ce serait très bien.

Le président :

Monsieur GEOFFROY.

Michel GEOFFROY :

Merci Monsieur le Président. Je serai très bref. Je profite de l'intervention de Monsieur PORTECOP pour dire que la maîtrise du pilotage de la masse salariale est un facteur déterminant pour pouvoir aller plus loin. On ne peut pas prendre de risque inconsidéré. Deuxièmement, le calendrier national prévoyait à la mise en œuvre du RIFSEEP en 2015, et lors de la prise de fonction du président en 2017, cela n'était pas fait. Donc on ne peut pas non plus exiger des miracles du jour au lendemain. Il faut que chacun reste raisonnable. Pour terminer, ce choix d'harmoniser ou pas, d'harmoniser de telle ou telle manière, est un choix politique et donc un choix du président. Comme Monsieur HARAL l'évoquait tout à l'heure, les discussions ne sont pas fermées, et le président l'a bien dit, elles ont lieu avec le président de l'université puisque c'est lui qui va proposer *in fine* telle ou telle trajectoire.

Le président :

Je voudrais rappeler que quand on fait des informations sur l'université, je crois qu'il faut être pédagogue. Il faut faire de la pédagogie. On ne peut pas faire un mail négatif comme celui que j'ai lu. Quand on parle d'harmonisation, on ne dit pas qu'elle va favoriser une catégorie, on ne dit pas que les catégories B, A3 et A4 ne bénéficieront de rien. On ne dit pas que si on fait cette harmonisation, il n'y aura pas de CIA. Allez dire au personnel qu'il n'y a pas de CIA, au personnel qui s'engage pour le développement de cette université qu'il n'y aura pas de CIA, pas de prime de fin d'année. Allez leur dire ! Monsieur PORTECOP a parlé d'attractivité. Un agent qui s'engage doit être reconnu pour ses actions et c'est là qu'est la marge de manœuvre du président pour récompenser les gens qui travaillent au quotidien pour que cette université puisse évoluer. Et là je veux garder justement cette marge de manœuvre pour qu'on ne mette pas tout le monde dans le même circuit. C'est la deuxième fois que je le dis, tout le monde sait que dans cette université, quel que soit le pôle, il y a des gens qui font au-delà des heures pour lesquelles ils sont payés et je les remercie. Et ces personnels, il faut les récompenser. Ceux qui font 2 ou 3 heures de travail, tout le monde les voit, ce n'est pas moi qui le dis, vous le savez tous comme moi et les responsables sont incapables de faire un rapport pour dénoncer ces personnes. Et ces personnes vont émarger de la même manière si on harmonise, ce qui veut dire que quoi que vous travailliez, ce sera la même chose, il n'y aura pas de différence. Quand on va prendre une partie du CIA pour abonder l'IFSE, il va rester des clopinettes. Comment allez-vous répartir ces clopinettes entre les 400 agents et quelques qui sont à l'université ? Cela veut dire que le CIA est supprimé ? Je rappelle aussi les contractuels qui fonctionnent dans cette université et qui ont parfois des postes importants ne bénéficient pas d'IFSE. Si vous ne leur donnez rien, s'il n'y a pas de CIA pour eux, ils n'ont rien, alors que c'est là justement la continuité de l'établissement. Les gens qui travaillent, il faut les récompenser. Ces personnes qui ne sont pas titulaires font un travail important à l'université. Voilà, je voulais tout simplement dire que quand on diffuse de l'information qui est lue par du personnel qui ne connaît pas les instances, il faut qu'il puisse savoir ce qui se passe et quels sont les risques. Et là, on ne le dit jamais. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Monsieur le Président, je rappelle que l'harmonisation n'a pas été votée à l'unanimité au comité technique. Il y a eu des voix qui ont demandé que, si révision il y avait, de monter la rémunération de l'IFSE des C et ce n'est qu'un avis, je le rappelle. Le choix a été fait sur le CIA et non sur l'IFSE. C'est tout ce que je dis, Monsieur le Président. Vous avez fait un choix, c'est votre compétence, pas de souci, mais vous avez fait le choix de faire un bonus de fin d'année et non d'IFSE pour les catégories C.

Le président :

OK, je pense que nous allons voter sur le CIA pour les contractuels. Je rappelle que l'on vote pour la somme globale. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Frédéric GERARDIN :

Monsieur le Président, je vais motiver mon vote : il est impossible pour moi que l'on vote trois ans pour les contractuels, alors qu'on va voter un an pour les titulaires. Pour moi, il y avait un vrai problème, d'où mon vote négatif.

Le président :

Monsieur SUBITS.

Vincent SUBITS :

Je dirais deux choses : Premièrement, on peut voter effectivement pour trois ans pour les contractuels puisqu'il n'y a pas de problème de plafond lié à l'IFSE ou autre. Deuxièmement, le fait de voter un an pour le CIA aux titulaires permet justement une éventuelle discussion et modification.

Le président :

Bien, nous allons voter le CIA pour les titulaires. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui votent contre ? Un vote contre.

POINT 5.b : CIA	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	2
Avis : FAVORABLE	Pour	19

POINT 5.c : Primes de fin d'année	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	20

c) Bons cadeaux

Le président :

Nous passons au point concernant les bons cadeaux. Monsieur SUBITS.

Vincent SUBITS :

Nous sommes exactement sur le même modèle que l'année dernière, à savoir des bons cadeaux de 50 € par personne et de bons cadeaux de 50 € pour les enfants de moins de 13 ans.

Le président :

C'est la même chose que l'année dernière ?

Vincent SUBITS :

Exactement, mêmes montants, même mode de distribution. Rien ne change par rapport à l'année dernière. Cela a été voté en comité technique.

Le président :

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? S'il n'y a pas de questions ou remarques, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Nous passons au point suivant.

POINT 5.d : Bons cadeaux	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	21

d) Bilan social

Le président :

Je donne la parole à Madame BERTO GAL, ou Monsieur le DGS.

Bruno MALHEY :

Comme vous vous rappelez, il y avait un retard dans le vote des bilans sociaux, obligation annuelle pour l'université des Antilles. L'an dernier, vous aviez voté celui de 2015, le retard est rattrapé ce jour par le vote d'un bilan social qui reprend les 3 dernières années pleines et qui se termine à l'année 2018, avec des rubriques qui ne sont pas dérogoires, que l'on retrouve dans tous les bilans sociaux. Elles portent sur les emplois (entrées/sorties), les effectifs et leur répartition par sexe, par âge, par nature, par statut, la fonction, et aussi, une petite partie finale par pôle. Cela fera plaisir à Monsieur GERARDIN. Il n'y avait pas de petite partie, je le dis de manière un peu ironique parce qu'au niveau polaire nous n'avons pas les outils suffisants pour faire davantage. Cela a été traité au niveau central, de la DRH, afin de faire ressortir quand même les données polaires. Ce sont donc des données classiques : pyramide des âges, par corps, par sexe, les entrées et les sorties, les promotions, les congés, les absences (de toutes formes, maladie ou autre s), les primes versées au personnel, bref tout ce qui compose un bilan social. Pour rebondir sur ce qui a été dit lors du dernier comité technique, ce bilan social doit aussi être la base dans le travail qui sera désormais obligatoire, de lutte contre les discriminations, toutes les discriminations, au sein des établissements publics. Voilà ce que je pouvais dire, mais je suis prêt bien entendu à répondre à vos questions.

Le président :

Monsieur GEOFFROY.

Michel GEOFFROY :

J'ai quelques remarques. La première remarque, page 17, je constate qu'il y a des erreurs factuelles dans le tableau présenté, en particulier sur les professeurs des universités. Je vois qu'on en comptabilise 3 depuis des années au DPLSH, alors qu'il n'y en a qu'un à ma connaissance. C'est la répartition du personnel par statut, par sexe et par composante. Or, intervenir dans une composante ne veut pas dire qu'on y est rattaché, en particulier au DPLSH où il y a deux professeurs de trop qui devraient être positionnés au niveau de l'UFR LSH sur le pôle Martinique. Le pôle Martinique passerait donc de 13 à 15, et le DPLSH de 3 à 1. Je pense que c'est une erreur factuelle mais cela change tout quand même si on doit utiliser ce document pour justifier certaines choses.

Je constate aussi qu'il y a deux maîtres de conférences au pôle universitaire de la Martinique. C'est une question que je pose : je ne sais pas pourquoi il y a des maîtres de conférences au pôle universitaire ? Quels sont les enseignements, les activités pédagogiques au pôle universitaire de Martinique, je ne sais pas ce que c'est ?

Bruno MALHEY :

Dans l'immédiat, je suis incapable de vous répondre. Pour ce qui concerne votre remarque sur le DPLSH, je prends acte. Pour l'affectation des personnels maîtres de conférences au pôle Martinique, je ne sais pas de quoi il peut s'agir.

Le président :

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Nous avons vu ce bilan social en comité technique. Que le comité technique l'approuve ou pas, ce n'est pas l'objet, il en discute seulement. Et nous avons fait plusieurs remarques, en constatant que les personnels qui ont réalisé ce bilan social ont fait un travail énorme, en particulier sur les données sociales (arrêt maladie, congés longue maladie etc.), sur les données relatives aux visites médicales etc., où on a très peu d'éléments et qui manquent. Par ailleurs, on voit qu'on va exposer les congés de longue maladie mais pas les visites de retour au travail pour les personnels, alors que ce sont des éléments importants. Il y a aussi un souci général au niveau du périmètre, c'est-à-dire de mieux identifier les périmètres, les risques sociaux et sur la santé, ce qui permettrait d'avoir une cartographie des lieux de mal-être et des lieux de bien-être, et permettrait à la fois pour les instances et les ordonnateurs de cibler les échanges de bonnes pratiques mais aussi de penser à une politique de management s'appuyant sur les bonnes pratiques et permettant d'améliorer la situation ou le service de formation pour organiser les formations requises. Voilà les limites que je vois dans ce bilan social qui reste perfectible. J'espère qu'avec la DSIN et le traitement des données fiables, nous aurons davantage d'éléments dans les

années à venir. Comme je l'ai dit par rapport au tableau d'emploi (tableau 1), cela permet d'identifier qu'il y a autant de BIATSS en Martinique qu'en Guadeloupe. Si on regarde le périmètre des enseignants-chercheurs, on en a quasiment autant en Martinique qu'en Guadeloupe. Cela explique aussi les calculs que j'ai pu faire en comité technique, où on a 1,73 euros de crédits d'enseignement par étudiant attribué au pôle Guadeloupe, alors qu'il y a plus d'étudiants au pôle Guadeloupe au pôle Martinique. En 2019, il y a 1,4 moins de moyens d'enseignement par étudiant au pôle Martinique. Ces éléments confirment un énorme écart, du simple au double, en termes de répartition des masses salariales. Voilà les remarques que je voulais faire, d'où l'intérêt d'un bilan social ...

Le président :

Ce sont des remarques que Monsieur GERARDIN avait déjà faites en comité technique à juste titre. Je salue le travail qui a été fait sur ce document. Il y a encore des imperfections qui seront améliorées progressivement. Le DGS l'a dit, nous n'avons pas réussi à faire un bilan social au niveau des pôles mais celui-ci a été fait en central. Les pôles n'ont pas tous les outils et logiciels permettant de faire ce bilan social, et j'espère que l'année prochaine ils pourront le faire.

Concernant la remarque de Monsieur GERARDIN, la différence entre le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe, je ne reviendrai pas sur ce sujet, nous allons en rediscuter ultérieurement à d'autres occasions car ce n'est pas l'objectif de ce bilan social. Il faut savoir que dans cette université, il y a des gens qui travaillent bien et il faut le dire.

Bruno MALHEY :

Cela sera dit à la principale intéressée, Madame JEAN-LOUIS pour la nommer, qui est la seule, à 99 %, à avoir réalisé ce travail. Cela avait déjà été dit à l'issue du comité technique.

Le président :

Bien. Monsieur GERARDIN ?

Frédéric GERARDIN :

Je compléterai quand même le propos en disant que c'est vrai, je l'ai dit, mais il faut aussi penser dans le système de ramassage des données papier, mais il y a aussi de l'autre côté ceux qui donnent les données...

Le président :

Monsieur HERTOUGH ?

Claude HERTOUGH :

Sur le grand tableau qui commence déjà depuis la page 17, sur la répartition du personnel enseignant par statut, par sexe et par composante, je vois que la page 18, UFR STAPS, plusieurs catégories dont PRAG et professeurs d'EPS. Or, tous nos PRAG sont professeurs d'EPS. Je ne comprends pas la répartition entre les professeurs d'EPS et les PRAG ou les PRCE. Pour moi, il n'y a qu'une seule catégorie. Généralement les professeurs d'EPS sont PRAG puisqu'ils sont généralement titulaires du concours. Je ne vois pas pourquoi trois catégories. Je n'en vois que deux à la limite en fonction de leur statut.

Le président :

Nous allons noter la question. Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Nous avons aussi exposé cette question en comité technique. Comme il n'y a pas de système centralisé énorme et normé, il y a des catégories avec des appellations différentes. On l'a remarqué aussi pour les personnels de santé, alors que normalement c'est très normé dans les nomenclatures d'emploi (infirmiers, médecins, assistants sociaux etc.). Or, le bilan social indique que les PUPH, maîtres de conférences de médecine etc., sont assimilés à des personnels de santé. C'est vrai que ces enseignants interviennent dans le domaine de la santé, mais ce ne sont pas des personnels de santé. Ce bilan social a le mérite d'exister, mais il y a encore des soucis sur les catégories parce que ce sont des usages qui n'ont pas été encore formalisés ou standardisés. Il revient à la DSIN de standardiser ce travail.

Le président :
Monsieur HERTOUGH.

Claude HERTOUGH :

J'avais une autre remarque. En page 18, on retrouve la répartition des agents pour 2016, 2017 et 2018, et il y a une dernière colonne avec « Total général ». Or, si je prends le nombre d'enseignants contractuels, je vois qu'il y a 20 en première année, 30 en troisième année et 20 à nouveau en 2018. À quoi correspond le total de 3 années ? Il n'y a jamais eu 70 enseignants titulaires. Ces colonnes de total n'ont pas lieu d'être à mon sens. On peut faire une moyenne à la limite sur les 3 dernières années, mais de faire le total n'a pas de valeur.

Le président :
Bien. Monsieur PORTECOP.

Olivier PORTECOP :

Je ne peux que saluer l'existence de ce document qui est très attendu depuis des années. Ceci dit, vous l'avez bien compris, et Monsieur GERARDIN l'a dit, la DSIN a et aura un rôle fondamental dans l'obtention récurrente, et peut être même sur une périodicité plus régulière s'il le faut, puisque ce sera le résultat de traitements automatisés basés sur les données dont l'effort principal que nous avons à fournir la fiabilisation, la saisie de base. Il y a encore effectivement un travail important à réaliser avant d'obtenir ces données de façon automatique. Mais, il faut vraiment saluer le travail. Mais, Même si l'algorithme pourra être fait, il ne pourra en aucune façon effacer la valeur ajoutée de l'apport des chefs de service dans leur vision de leur métier pour apporter sur les corrections, les interprétations permettant à ce document d'avoir un sens. C'est donc un véritable partenariat entre la DSIN et l'ensemble des acteurs qui ont la maîtrise du sens associé à ces chiffres, qui permettra, j'espère le plus tôt possible, d'avoir des résultats pérennes et réguliers.

Le président :
Je pense que nous allons avancer et voter sur le document. Nous votons avec les modifications qui ont été remontées aujourd'hui et peut-être d'autres améliorations. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Frédéric GERARDIN :

Je vote contre le document Monsieur le Président, pas contre la personne qui l'a fait, mais compte tenu des lacunes de notre système d'information. Je suis désolé, c'est un pilotage obligatoire. Avec la nouvelle loi, c'est la base des lignes directrices de gestion qui doivent être négociées avec les organisations syndicales.

Le président :
Madame PENCHARD ?

Marie-Luce PENCHARD :

Dans le relevé de décisions, je pense qu'il convient de mettre que le conseil d'administration a discuté et a fait des observations, et prend acte du bilan social. On entérine par rapport aux données et je pense qu'il faut faire attention à la portée juridique que l'on donne au travers de nos décisions. Donc je pense qu'il est important de noter que nous avons échangé, que nous avons fait des réserves et que nous avons pris acte.

Le président :
Cela sera mentionné sur le procès-verbal. Bien, merci beaucoup. Nous allons continuer l'ordre du jour.

POINT 5.d : Bilan social	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	20

e) Mise à jour du Process Gestion du service des enseignants (sous/sur-service)

Le président :

Nous allons continuer avec la mise à jour du process gestion du service des enseignants (sous/sur-service). Je donne la parole à Madame BERTO GAL. Je rappelle qu'il avait déjà été voté un document qui avait été passé au CAC, malheureusement on ne retrouve pas ce document. On a donc voulu refaire passer ce document pour être sûr que tout le monde soit en possession des bonnes informations, à savoir, jusqu'à 192 heures pour les enseignants-chercheurs et 384 heures pour les enseignants. Je donne la parole à Madame BERTO GAL ou Monsieur DAVID ?

Jean-Charles DAVID :

Je vais prendre la parole. Comme disait le président, ce document officialise ce qui avait été discuté lors d'un CAC du 20 février 2017 mais qui n'avait jamais été traduit dans un document officiel. Du coup, il y avait une différence d'interprétation sur le sur-service. Il a donc paru nécessaire de revenir sur cette information pour fiabiliser la règle à appliquer en cas de sur-service. Dans le document, vous avez un tableau indiquant qu'il est possible d'aller à un sur-service équivalent à un service et demi avec l'accord de la composante. Au-delà, il faut l'avis du conseil académique restreint et l'accord du Président. Dans le document antérieur à 2017, il s'agissait du doublement de service, et désormais ce n'est plus qu'un service et demi. On est resté sur la même version pour les enseignants, c'est-à-dire jusqu'au doublement puisqu'il n'y a pas de mission de recherche.

Le président :

Et le sous-service ?

Jean-Charles DAVID :

Cela reste inchangé. Le principe est le suivant : les situations inférieures à 12 heures sont examinées par les CPP, le vice-président de pôle adressera un bilan nominatif annuel au Président de l'Université avant la fin de l'année. Au-delà de 12 heures, les situations sont toujours examinées par les CPP. Le Président adresse un courrier au directeur de la composante concernée leur demandant la mise en place d'un scénario de résorption.

Le président :

Merci beaucoup. Donc, en-dessous de 12 heures, on accepte après avoir discuté en conseil académique. J'aurais aimé, dans cette université où les heures complémentaires sont très élevées, qu'il n'y ait pas du tout de sur-service. Il faut veiller à cela pour ne pas nous retrouver avec des heures complémentaires. Il y a plusieurs composantes à l'université, et s'il n'y a pas de service dans une composante, il peut y avoir dans une autre composante. Voilà, je vais vous demander de voter ce document s'il n'y a pas de questions ? Monsieur HERTO GH.

Claude HERTO GH :

J'entends bien le sur-service dans une autre composante si on ne trouve le volume horaire dans la sienne, mais généralement les composantes qui auraient besoin justement d'un enseignant ne sont pas au courant que certains enseignants sont en sous-service. Comment peuvent-ils se contacter ? Il faudrait qu'il y ait une sorte de bourse dans laquelle où on pourrait aller puiser, ou en tout cas offrir des volumes horaires aux enseignants qui sont en sous-service. Or, on ne le sait jamais et du coup la plupart du temps on accorde des heures complémentaires à nos enseignants et donc on n'a pas de recrutement

potentiel. On a des enseignants qui ont des volumes horaires énormes, parfois contre leur volonté, mais pour faire fonctionner la machine.

Le président :

Monsieur VIRASSAMY.

Georges VIRASSAMY :

Monsieur le Président, il faut bien comprendre que ces questions de sous-service ne sont pas nécessairement l'attitude de collègues qui se montreraient quelque peu distanciée par rapport à ce qui semble ce risque. Il faut il faut comprendre que souvent à la rentrée, alors que le service avait été prévu, que tel ou tel cours ne peut pas avoir lieu parce qu'il y a une insuffisance d'étudiants, c'est bien qu'un collègue se retrouve en situation de sous-service alors même qu'il ne l'avait pas souhaité, alors même que la question ne se posait pas au départ lorsque la répartition avait été faite. Voilà une raison pour remédier à cette situation. Je me demande en réalité s'il ne faudrait pas, pour tenir compte de ces situations circonstancielles, évaluer les services sur deux ans ? Est-ce que cette analyse ne pourrait pas être envisagée ?

Le président

Je vais répondre. Le conseil académique demande justement les moyens de mettre en place une procédure pour attraper ces heures non effectuées. Ils nous disent régulièrement que les collègues ne peuvent plus les rattraper. On a un collègue qui est parti à la retraite et qui n'a pas rattrapé les heures. Un an ou deux ans, ce n'est pas un problème. Il s'agit plutôt de partir sur une dynamique pour rattraper. Par ailleurs, Monsieur HERTOUGH a parlé de bourse. Je crois que sous la mandature de Monsieur SAFFACHE, on avait essayé de mettre en place ce type de bourse de postes, mais cela n'a jamais fonctionné. Si on essaie de mettre en place une bourse pour les enseignants, cela risque d'être difficile. La seule chose au niveau des pôles et des composantes, je pense qu'en dehors des réunions que je fais en centrale, des réunions peuvent être effectuées au niveau des pôles et à ce moment-là une discussion doit s'établir entre les collègues. Chaque collègue doit savoir ce qui se passe dans sa composante. Ces réunions n'ont pas lieu, ce n'est pas le pôle seul qui va prendre un enseignant d'un côté pour le mettre de l'autre côté. Il faut une communication au niveau des pôles, et ne pas imposer de manière globale. Maintenant, cela repose sur les vice-présidents des pôles. Il y a une certaine autonomie au niveau de chaque pôle, il faut que cela fonctionne aussi dans ce sens point. Monsieur VIRASSAMY.

Georges VIRASSAMY :

Monsieur le Président, je trouve cela très bien qu'il puisse y avoir cette discussion qui est même indispensable, mais peut-être faudrait-il rappeler aux collègues la règle fondamentale derrière cette action. C'est que le recrutement de personnes extérieures pour enseigner dans une discipline devrait nécessairement se faire dans le cadre de la section concernée, même si le besoin se trouve exprimé dans une autre composante. La raison simplement c'est parce qu'il ne faut pas qu'une composante recrute un vacataire pour des enseignements dans sa composante alors que dans la faculté d'à côté, des collègues sont en sous-service. Mon observation vient de ce que j'ai précisé l'autre jour, une candidate très heureuse de la situation que le directeur de la composante en question l'avait sollicitée pour enseigner les matières juridiques, alors que dans ma composante nous enseignons le droit dans notre section et quelques collègues ont des difficultés de service. Donc si nous avons pris cette précaution de solliciter d'autres sections où des collègues sont disponibles, on ne serait pas dans cette situation aberrante de faire appel à des vacataires extérieurs alors qu'il y a des collègues disponibles dans d'autres services. Il faudrait peut-être donc rappeler cette règle fondamentale aux sections et aux composantes concernées.

Le président :

Merci. Monsieur MOLINIÉ.

Jack MOLINIÉ :

Quand on parle de bourse, cela veut dire mettre en rapport des besoins et des potentialités. Cela veut dire de regrouper dans les composantes où il y a des potentialités, des besoins en enseignement, avec des composantes qui, plutôt que d'aller embaucher un vacataire extérieur, puissent savoir qu'un

collègue est disponible dans une autre composante quand ils savent qu'il y a un besoin. S'ils ne le savent pas, ils ne peuvent pas se proposer. Cela permettrait en même temps de passer le nombre de contractuels qu'on embauche et donc le travail à la RH et aux composantes, mais aussi de baisser le coût et de faire des économies, parce que peut-être quelqu'un qui se trouve dans une composante aimerait faire des heures supplémentaires qui nous coûteraient moins cher de le faire en interne que de prendre quelqu'un en externe. Voilà, l'idée est de mettre en rapport des besoins exprimés dans les composantes et de le faire savoir pour que des collègues puissent candidater.

Le président :

Monsieur HERTOUGH.

Claude HERTOUGH :

Dans un monde idéal, on est souvent obligé de prendre des professeurs d'anglais qui sont des contractuels et il faut négocier avec le rectorat pour qu'ils fassent 90 heures puisque généralement le rectorat ne veut pas qu'ils fassent plus de 90 heures. Or, si on est capable de se regrouper pour ce genre de choses, on pourrait prendre un enseignant à 384 heures qui ferait son service sur plusieurs UFR, ce qui permettrait au rectorat de garder ses profs relativement disponibles pour les différents lycées et collèges. Il y a des projets à mettre en place via le pôle, et pourquoi pas commencer par les profs de langues étrangères. Chaque UFR est obligée de mettre des langues sur ses cursus et bien évidemment on ne recrute pas de façon définitive. En tout cas, à chaque fois qu'on a eu des postes de PRAG par le passé, on a recruté bien sûr des PRAG spécialistes d'EPS, c'est-à-dire de notre formation et non des profs d'anglais, même si, on le sait, on en a un besoin pérenne. Mais c'est difficile de faire ce choix. Il y a peut-être donc une piste à suivre.

Deuxième chose, la date que vous avez indiquée dans ce document, avant le 31 octobre de l'année universitaire, il faut déjà connaître le service des enseignants. Or, depuis que nous sommes passés en semestrialisation, il peut avoir un réajustement en fin de semestre Pour le service de chacun. Le fait de mettre une date en début d'année devrait permettre d'avoir une petite porte ouverte pour faire une nouvelle demande si le nombre diminue entre le premier et le deuxième semestre, et que l'on puisse ne pas être coincé par une date définitive inscrite ainsi noir sur blanc dans le document.

Le président :

Monsieur VIRASSAMY, puis nous voterons sur le document.

Georges VIRASSAMY :

Je voulais revenir sur les heures complémentaires. Nous avons des enseignants qui en font à la place de leur service, ce qui nous oblige à recruter des vacataires pour faire le service. Là aussi, en tout cas en ce qui concerne le pôle Guadeloupe, il faudrait avoir une extrême vigilance car cela coûte beaucoup plus cher à l'établissement. Je pense que ce sont des situations qui étaient exceptionnelles au début mais qui tendent à se généraliser, en tout cas à se multiplier. Il convient donc d'avoir une extrême vigilance là-dessus en matière de maîtrise de masse salariale car ce n'est pas anodin.

Le président :

Merci beaucoup. Nous allons voter pour continuer l'ordre du jour. Nous allons voter sur la mise à jour de process gestion du service des enseignants. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Je vote toujours pour le même motif : le document n'est pas passé en comité technique...

POINT 5.f : Process GSE	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	20

f) Grille indiciaire de rémunération des enseignants invités

Le président :

Nous passons au point concernant la grille indiciaire de rémunération des enseignants invités. Je me rappelle qu'un process a été validé par le CAC, et comme il y a une question financière, il a demandé la validation du conseil d'administration. S'il y a des questions des remarques ? Je propose de passer au vote assez rapidement. Monsieur MOLINIÉ.

Jack MOLINIÉ :

J'ai une question très courte, Monsieur le Président. Je vois que beaucoup sont à temps partiel sur un mois par exemple.

Le président :

Ce n'est pas la durée. Monsieur DAVID ?

Jean-Charles DAVID :

Je voulais juste vous signaler un problème sur vos tablettes. En fait, vous avez un projet du document, raison pour laquelle le bon document vous a été remis sur table. Mes excuses pour cette erreur. Ne vous fiez pas du document qui se trouve sur la tablette, il s'agissait d'un document de travail. C'est le document que vous avez sur table qu'il faut prendre en compte, celui qui a été voté par le conseil académique. Concernant la question du mi-temps, la réglementation précise toutes les règles de rémunération, pour lesquelles il n'y a pas de marge de manœuvre possible. C'est la raison pour laquelle nous n'avons retenu que les temps pleins où les fourchettes sont possibles. D'ailleurs, le choix est indiqué dans le cadre de la fourchette prévue.

Le président :

Merci beaucoup, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup. Nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour.

POINT 5.g : Grille de rémunération	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	20

g) Campagne de recrutement 2nd degré

Le président :

Je donne la parole à Monsieur GEOFFROY.

Michel GEOFFROY :

Il s'agit de se remettre en conformité avec les textes réglementaires et surtout la loi. Nous avons une campagne de recrutement qui commence demain concernant les enseignements de second degré à l'université. Pour rappel, il y a deux campagnes par année qui sont fixées par le ministère. Jusqu'à

présent, un certain nombre d'erreurs ont été commises au sein de l'établissement, des comportements un peu en délicatesse avec les textes parce qu'il est arrivé que des directeurs de composantes nomment directement les commissions d'affectation pour le recrutement de personnels enseignants du 2nd degré alors que c'est le chef d'établissement qui doit nommer ces commissions d'affectation selon la loi. Le but de ce petit document, qui a été réalisé par les ressources humaines, est de recadrer le fonctionnement de ces conditions et leur composition qui est aussi fixée par des textes réglementaires du ministère. Les modalités d'examen sont également précisées, car il est important d'avoir des traces lors de ces réunions, ce qui n'était pas toujours le cas, pour savoir qui a été auditionné parmi les candidats. Il faut donc des PV de réunion et des classements. Voilà, les choses se passaient parfois de manière un peu aléatoire et pas très rigoureuse, raison pour laquelle ce texte vise à recadrer pour rester dans la légalité. Certaines choses se passent bien, mais pour d'autres recrutements il y avait quand même des difficultés en termes de légalité.

Le président :

Monsieur GERARDIN.

Frédéric GERARDIN :

Je suis navré de dire à mon collègue dont on connaît les qualités en mathématiques... Ces commissions seront composées de 3 à 5 membres enseignants et ensuite moins, moins, moins... c'est quatre ? Cinq ?

Michel GEOFFROY :

Si vous le permettez, on peut être à la fois spécialiste de la discipline, membre de la composante et enseignant-chercheur. Cela veut dire qu'une seule personne peut cocher plusieurs cases, ce qui fait que l'on peut même être deux. Mais nous avons décidé de commencer à trois.

Frédéric GERARDIN :

Merci.

Michel GEOFFROY :

Je vous en prie.

Le président :

Monsieur HERTOUGH.

Claude HERTOUGH :

Sans vouloir enlever du pouvoir au président d'université, ne pourrait-on pas ajouter « désigné par le président sur proposition du doyen concerné » ? Je vois mal le président choisir un 2nd degré sans savoir quelle est sa spécialisation. Il faudrait alors connaître toutes les spécialités de tous les maîtres de conférences de l'université. Il me semble qu'à l'époque on proposait au président en tout cas un pool d'enseignants potentiel et le président choisissait, et ce dans le but d'une facilité de choix. Par exemple, si je recrute un spécialiste en gymnastique sportive, et que je demande au président de nommer une commission, il va me demander qui est le spécialiste de gymnastique chez nous...

Michel GEOFFROY :

Monsieur le Président, je me permets de répondre. Effectivement, le président a toute liberté de solliciter un avis de la part des composantes, mais ce n'est en aucun cas une obligation. Cela risque en général de poser plus de problèmes parce qu'il va être tributaire des retours qui vont lui être faits. Nous avons déjà eu des problèmes de personnes compétentes qui ont été exclues des commissions d'affectation sans savoir pourquoi, alors qu'elles étaient dans la composante et dans la discipline, et qu'on allait chercher des gens hors composante et hors discipline. Lorsque le président ne sait pas quelles personnes désigner, ce qui peut arriver comme nous tous, il va aller chercher l'information évidemment. Et si cela se pose en STAPS, cela ne se pose pas forcément en anglais ou en espagnol où les choses sont plus simples.

Le président :

Bien, nous étions au dernier point de l'ordre du jour avant les questions diverses. Nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Nous allons passer aux questions diverses.

POINT 5.e : Campagne de recrutement	Nombre de votants	21
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
Avis : FAVORABLE	Pour	20

Questions diverses

Le président :

Nous allons passer sur la question de Madame AURELIA-TOTO concernant la situation administrative de la faculté LSH. Effectivement, nous avons reçu un arrêt maladie qui va jusqu'au 31 décembre. J'espère et je souhaite vraiment qu'elle va pouvoir reprendre ses fonctions. En attendant, nous devons voter les statuts en novembre si la doyenne ne reprend pas ses fonctions. Si un vice-doyen est élu, c'est lui qui va gérer jusqu'à ce que la doyenne revienne, si elle revient.

Concernant les situations des collègues infirmiers, question de Monsieur GERARDIN, je l'apprends aujourd'hui.

Frédéric GERARDIN :

C'est aussi pour alerter la DRH qu'elles ont un régime réglementaire particulier. Elles ont un gros volume d'activité, alors que notre accord RTT ne le prévoit pas. Elles sont calées sur le régime des congés de 37,30 hebdomadaires, ce qu'il faudrait rectifier. Je voulais juste alerter sur cette question.

Le président :

Merci, on va voir comment gérer cette situation le plus rapidement possible.

Frédéric GERARDIN :

Une délibération n'est pas nécessaire, il suffit d'appliquer la réglementation pour les personnels infirmiers.

Le président :

Merci. Concernant l'autre question sur les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité en Guadeloupe, pour ceux qui sont là depuis de longues années, nous avons eu un problème de climatisation. Je pense que tu veux alerter là-dessus ?

Frédéric GERARDIN :

Oui.

Monsieur ???

Excusez-moi, est-il possible d'avoir des précisions sur cette question ?

Frédéric GERARDIN :

Tout à fait. Premièrement, je voudrais remercier le vice-président du pôle Guadeloupe d'avoir accepté de venir à un comité technique exceptionnel sur la question et d'avoir pris des dispositions. Mais, nous sommes confrontés à un cumul. Tout le monde sait qu'il fait extrêmement chaud dans nos départements actuellement pour des raisons climatiques et des systèmes que nous n'avons pas pour rafraîchir. Deuxièmement, nous avons un cumul d'avaries et de pannes importantes de nos

équipements sur le campus de Fouillole avec les systèmes de climatisation centralisés qui sont aussi des systèmes de renouvellement de l'air. Nous avons des températures qui peuvent atteindre les 35 degrés et qui ne descendent pas la nuit. Les personnels de ménage sont eux-mêmes en très grande souffrance à 4 heures du matin quand il commence le travail à 33 degrés, qu'il n'y a pas de renouvellement d'air, que cela fonctionne comme des serres. Autant un ventilateur d'appoint peut soulager pendant quelque temps, autant il ne fait que donner de l'air chaud et de l'air vicié non renouvelé parce qu'il n'y a pas d'ouverture des portes durant la nuit. Comme c'est le système de climatisation central qui aspire l'air de l'extérieur pour le refroidir et le diffuser dans les bureaux, il y a ce souci. Deuxième élément pour lequel je suis très inquiet, ce sont les difficultés du local de la formation continue où une évacuation des personnes elle aurait dû avoir lieu déjà depuis le mois d'avril. Or, tous les personnels qui rendent tous les jours. J'ai même appris qu'il y avait une formation qui s'y tenait aussi. Là, nous sommes en grande difficulté pour les personnels. Je suis donc inquiet sur les mesures de prévention. Autant je peux comprendre que l'aménagement des horaires est nécessaire, mais quand ça chauffe à 5 heures du matin à 33 degrés... Personnellement, j'ai dû fermer la salle d'accueil des étudiants dans mon service parce qu'un étudiant en situation de handicap est sujet à des crises d'épilepsie et qu'ils m'ont dit qu'ils n'en pouvaient plus.

Le président :

Monsieur LETICEE.

Jean-Lèn LETICEE :

En introduction je pourrais rappeler les mots célèbres d'un récent disparu. Nous avons vu l'ensemble des systèmes du bâtiment de recherche et de la BU qui ont lâché en même temps. Un vaste programme a été lancé. Un bureau d'études est à pied d'œuvre, il nous a déjà proposé des solutions pour le démarrage de la climatisation pour la bibliothèque universitaire, et bientôt pour le bâtiment de recherche. Nous attendons donc les conclusions. Je suis bien conscient de la gêne occasionnée mais un certain nombre de mesures d'urgence ont été prises, notamment des climatisations pour des salles de repos à partir de vendredi puisque les bons de commande ont été remontés et passés par délégation de signature. Il faut savoir aussi qu'il y a un certain nombre d'arbitrages à faire. Si je m'amuse à mettre des climatisations dans tous les bureaux, il est certain que le système central ne sera jamais réparé et le budget de consommation va exploser, donc on ne sera pas plus avancé. Là, il fallait faire des arbitrages et on les a faits en tenant compte de la souffrance. Actuellement, on constate tous que les températures ont chuté quand même alors que le mois de septembre est le mois le plus chaud de l'année et qu'il faisait très chaud effectivement. Maintenant les températures commencent à s'atténuer. Donc, pour ce qui concerne le personnel, je pense avoir pris des mesures qui s'imposaient.

Concernant le problème de renouvellement d'air, plus particulièrement pour le bâtiment technique, notamment pour les TP de chimie, je me suis inquiété au niveau des collègues de chimie qui m'ont dit que le problème va se poser pour les manipulations du 2e semestre. Donc, j'espère que d'ici là nous allons pouvoir réparer. Pour la climatisation, nous avons largement discuté en CTS, et donc je porte à votre connaissance les mesures qui ont été prises. On s'active donc pour dépanner le plus rapidement et aller sur des réparations de fond. Je signale quand même que nous avons pu signer des contrats de maintenance puisque le défaut est que ces systèmes n'ont pas été maintenus régulièrement. C'est du passé et nous avons pu avoir ces contrats de maintenance.

Concernant la formation continue, je répète qu'il y a des mesures pour lesquelles je ne vais pas vous faire l'historique, mais elles ont été faites à la demande de l'université sur les commissions de sécurité et pour sécuriser le personnel. Nous sommes en train de finaliser le déménagement du personnel. Nous avons pris rapidement des mesures pour qu'il n'y ait plus de cours à la formation continue. Toutes les notes de service sont à votre disposition. J'ai également réitéré cette consigne auprès de la direction. Si la situation persiste, nous prendrons les mesures qui s'imposent car il n'est pas question d'avoir recours à la formation continue. Tous les cours ont été acheminés sur Fouillole et les composantes acceptent de jouer le jeu en mettant à disposition des salles de cours pour la formation continue. Nous avons un plan pour reloger la formation continue (Monsieur HARAL pourrait nous en dire plus), c'est vraiment un dossier sur lequel nous travaillons. Tous les services de l'université y travaillent et sont conscients du danger. Pour répondre à votre question concernant les coûts, je vais voir auprès de la directrice, et prendre les mesures qui s'imposent.

Le président :

Merci beaucoup, c'était une question diverse.

Frédéric GERARDIN :

Du coup, vous comprenez mieux ma question très intéressée à l'agent comptable sur la mise en réserve... C'est-à-dire pour l'équipement...

Le président :

Merci beaucoup. Nous avons fait une belle matinée de travail. Je pense que nous allons pouvoir aller déjeuner. Pour ceux qui font partie du conseil restreint, vous devez être là en début d'après-midi pour terminer à 14 h 30.

La séance est levée à 12 heures et 16 minutes.

* * *